

**S’informer à la source : La place de la science dans l’entourage des  
députés de l’Assemblée nationale du Québec**

Essai présenté par

**Charles-Étienne Ostiguy**

Stagiaire 2022 - 2023

**Assemblée nationale du Québec**

Juin 2023

## Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>4</b>
<b>Abstract</b> .....	<b>4</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>2. Revue de littérature</b> .....	<b>11</b>
2.1 La place de la science chez les législateurs dans la littérature.....	12
2.2 Les biais des politiciens envers l'information.....	13
<b>3. Cadre théorique</b> .....	<b>16</b>
<b>4. Méthodologie</b> .....	<b>18</b>
4.1 Entretiens semi-dirigés et questionnaire de recherche.....	18
4.2 Échantillon des députés.....	19
<b>5. Résultats de recherche</b> .....	<b>21</b>
5.1 La relation entre le député et l'information.....	21
5.1.1 Les priorités informationnelles des députés.....	21
5.1.2 Le contexte de travail du député affecte ses besoins informationnels.....	24
5.2 Faire son tour de roue : Le réseau de contact de confiance du député.....	28
5.2.1 Comment faire confiance ?.....	31
5.2.2 La théorie des sphères sociales appliquée à l'Assemblée nationale du Québec.....	34
5.3 L'importance variable de l'information scientifique pour les députés.....	38
5.3.1 La nature conflictuelle de l'information scientifique dans le travail du député.....	38
5.3.2 La politisation de l'information scientifique.....	41
<b>6. Conclusion</b> .....	<b>45</b>
<b>Annexe 1 – Questionnaire de recherche</b> .....	<b>47</b>
<b>Annexe 2 – Graphiques relatifs à la composition de l'échantillon</b> .....	<b>49</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>50</b>
Articles scientifiques, thèses et mémoires.....	50
Monographies.....	53
Articles de journaux.....	54

Articles Web.....54

Rapports gouvernementaux et privés .....55

## Sommaire

Le boursier tente de comprendre la place qu'occupe l'information scientifique dans la diète informationnelle des députés de l'Assemblée nationale du Québec. Pour ce faire, l'auteur a effectué une revue de littérature mettant en lumière l'importance du réseau de contacts du député dans son quotidien informationnel. À travers la théorie des sphères sociales (*small world theory*) d'Elfreda Annmary Chatman, l'essai détermine si les députés évoluent dans une sphère sociale où la communication de l'information scientifique doit prendre une forme particulière ou si un langage spécifique aux députés existe lorsque ceux-ci communiquent des informations scientifiques.

Tous les députés sondés ont relevé l'importance de l'information scientifique dans le cadre de leur travail, mais les entretiens ont permis de mettre en relief que la scientificité de l'information obtenue est un concept indéfini pour plusieurs députés. De plus, malgré son importance perçue, l'information scientifique n'est en réalité qu'une variable parmi plusieurs autres lorsque les députés en viennent à prendre position dans le cadre des travaux parlementaires.

## Abstract

This essay aims to understand the significance of scientific information in the informational diet of Members of the National Assembly of Quebec. To accomplish this, the author proceeded with a literature review highlighting the importance of a legislator's network of contacts in their information acquisition process. Through Elfreda Annmary Chatman's small world theory, the essay investigates whether legislators operate within a small world where the communication of scientific information necessitates a specific form, or if there exists a distinct language employed by legislators when conveying scientific information.

All surveyed legislators acknowledged the importance of scientific information in their work, but interviews revealed that scientific information is a slippery concept for many legislators. Furthermore, despite its perceived importance, scientific information is one among several variables considered when legislators take positions during parliamentary proceedings. These findings shed light on the dynamics between legislators, scientific information, and the factors that influence their decision-making within the political context.

## Remerciements

Je tiens d'abord à remercier tous les partenaires qui m'ont permis de bâtir un essai politique duquel je peux être fier. En premier lieu, Alexandre Laflamme et Carolyne Ménard pour leur support essentiel dans la recherche d'articles scientifiques composant le cadre théorique et la revue de littérature de cet essai. Vous avez nourri ma réflexion en me fournissant toujours des sources plus pertinentes que les dernières. Ensuite, un chaleureux merci à François Gagnon. Nos discussions m'ont permis de remettre en question des grands concepts et de vastes pans de mon essai. Sans ton soutien, mon essai serait plus épars et bien moins intéressant. De plus, je tiens à remercier tous les députés qui m'ont généreusement offert leur temps et confidences. Chacune des conversations que j'ai pu avoir était non seulement riche pour le contexte de la rédaction de mon essai, mais plusieurs perles de sagesse et d'expériences de vie en découlant m'ont permis d'apprendre et de grandir.

Un merci spécial aux députés avec qui j'ai eu la chance d'évoluer au cours de l'hiver et du printemps 2023 : M. Stéphane Sainte-Croix, député de Gaspé, et M<sup>e</sup> André A. Morin, député d'Acadie. Grâce à vous, j'ai pu vivre des expériences formatrices inoubliables et essentielles pour mon parcours professionnel et personnel.

Le stage de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant repose en grande partie sur les épaules de nos coordonnateurs : Joséane Caron et Julien Calille. Vous avez tous deux su être à l'écoute, attentionnés, extrêmement bien organisés et d'un support magnifiquement calculé. Gérer cinq humains aux quotidiens rocambolesques n'est pas une mince tâche, sans compter que vous occupez des postes qui demandent de vous un investissement complet. Merci de m'avoir accompagné dans ce périple, je me serais facilement perdu en chemin sans votre encadrement.

Finalement, un immense merci à mes collègues stagiaires avec qui j'ai vécu tant de choses. De Nuuk à la COP15, j'ai toujours ressenti une solidarité incomparable au sein de notre groupe. Vous avez été au cœur de tant de mes apprentissages et de moments marquants de ma dernière année, je ne peux imaginer un stage avec d'autres collègues. Chacun d'entre vous a un futur rayonnant en vue puisque, au-delà d'être d'excellents coéquipiers, vous êtes d'excellentes personnes.

*NOTE : La rédaction de cet essai a été faite au singulier du masculin afin de simplifier la lecture et assurer l'anonymat des députés rencontrés.*

## 1. Introduction

Les membres des assemblées législatives occidentales se voient confier des mandats impliquant une recherche perpétuelle d'information. La recherche permet d'informer les élus des multiples décisions qu'ils auront à prendre sur des enjeux toujours plus complexes que les suivants. Pour prendre ces décisions, un tsunami de données et d'informations de toutes sortes submerge les élus sur une base quotidienne (Jones et Thomas, 2012). L'information est au cœur du travail des députés et comprendre comment elle est utilisée pour nourrir leur bonnes comme leurs mauvaises décisions est essentiel pour nos démocraties.

À première vue, n'importe quelle information, aussi futile puisse-t-elle paraître, pourrait influencer sur les prises de décisions d'une personne, de manière consciente, inconsciente ou indirecte. Marcia Bates, professeure spécialisée en études informationnelles à l'Université de Californie à Los Angeles, décrit l'information comme « toute instance où les individus interagissent avec leur environnement de sorte à laisser une impression altérant leur connaissance ou leur état émotionnel » (Bates, 2017 ; Case, 2012 dans Walgrave et Dejaeghere, 2017). Cette définition ne facilite pas la tâche des élus. Ne faudrait-il pas parvenir à sélectionner la meilleure information pour en arriver à de meilleures décisions ?

Or, vu une longue tradition empiriste en sciences occidentales, l'information la plus éprouvée et la plus étoffée qui soit disponible pour les décideurs est probablement l'information scientifique. La production de connaissance scientifique découle d'un long processus de recherche, de publication et de révision par les pairs la rendant fiable (Mees, 1917).

L'objectif d'amener davantage d'information scientifique dans nos démocraties afin d'améliorer la prise de décision prend diverses formes à travers le monde. Par exemple, le *evidence-based policy* est un courant en administration publique tentant de renforcer la place du conseil scientifique au sein des administrations publiques et des organes législatifs. Ce courant est porté par plusieurs scientifiques à travers le monde, dont M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, qui s'en revendique.

Un autre exemple d'intégration d'information scientifique dans la prise de décision des élus peut être observé en Finlande. Une « Commission du futur » composée de scientifiques y a été créée pour informer les députés sur des enjeux technologiques émergents. Un comité similaire a été créé en Estonie en 2016 (Sénat français, 2018).

Un monde idéal où les décisions politiques découlent *uniquement* de la meilleure information disponible n'existe pas puisque la prise de décision politique repose sur un éventail de facteurs. Par exemple, les valeurs de la société et des acteurs politiques viennent grandement affecter les décisions de nos décideurs (Papon, 2020 ; Levitan, 2017). La décision politique est elle-même un compromis entre des intérêts divergents, des idéologies, des personnalités et des représentés (Taylor, 1991). Pierre Papon, directeur général du Centre national de la recherche scientifique de France de 1982 à 1986, illustre la déconnexion entre la science et la politique ainsi : « La science pose le domaine du « *possible* » et le politique va choisir le souhaitable » (Papon, 2020, p. 188). Les députés sont élus pour représenter leur population, qui n'est peut-être pas au fait des derniers développements scientifiques. Le député est donc confronté à écouter ses concitoyens, des entrepreneurs, des organismes communautaires, et bien plus encore. La science n'est qu'une variable dans le processus décisionnel, mais aussi, dans le réseau de contacts du député (Galtrud et Bystrom, 2020).

D'un point de vue philosophique, voir la science comme une forme de vérité dans un débat démocratique est en soi problématique et fait fi du réel processus scientifique (Van den Hove, 2007). Plusieurs politiciens ne font qu'évoquer la « science » comme argument de *deus ex machina* indestructible (Papon, 2020). Pourtant, le développement de la connaissance scientifique émane d'expérimentation et d'observation et peut à tout moment être contredite par l'apparition d'un nouveau corpus de recherche contradictoire. L'imprévisibilité de la science la rend moins attrayante pour les députés et titulaires de charges publiques lorsque vient le temps d'appuyer sa prise de décision (Commission de l'éthique en science et en technologie, 2022).

La place croissante de la science dans notre débat démocratique est-elle souhaitable ? Il est difficile d'évaluer si l'intégration de données scientifiques au processus législatif améliore les politiques publiques adoptées. Peu d'études d'impact sont faites pour prendre en considération les retombées à long terme de projets de politiques publiques ou de lois (Zelizer, 2022). Adam Zelizer, professeur à la Harris School of Public Policy à Chicago, affirme que l'utilisation d'information scientifique par les députés les amène à collaborer davantage, mais risque aussi de hausser le niveau de polarisation politique (Zelizer, 2018).

Il demeure intéressant de se pencher sur la place qu'occupe réellement l'information scientifique dans le quotidien des députés. Est-il possible de travailler à l'Assemblée nationale du Québec sans observer des

données scientifiques ? Les députés sont-ils vraiment influencés par les données scientifiques leur étant communiquées ? Les députés sont-ils friands de données scientifiques ?

Cet essai tentera de répondre à toutes ces questions par le biais d'une grande question de recherche, soit :

**Quelle est la place des données de nature scientifique dans l'environnement informationnel des députés de l'Assemblée nationale du Québec ?**

Avant d'aller plus loin, il faut définir ce qui constitue une information scientifique aux fins du présent essai. Vu le flot incessant d'informations, des recherches rigoureuses et exhaustives de diverses sources peuvent s'avérer tout aussi – sinon plus – utiles que certaines études empiriques complexes. Il peut s'agir du cas des documents émanant de groupes d'intérêts, de lobbies, d'institutions gouvernementales ou d'entreprises. C'est pour cette raison que l'essai utilisera la définition de l'information scientifique employée par Caroline Kenny selon laquelle l'information scientifique est compilée en utilisant des méthodologies rigoureuses, systématiques, reproductibles et souvent sujettes à la révision par les pairs (2017). Des études scientifiques, des recherches en laboratoires ou de simples données brutes obtenues par voie de recherche appuyées par une méthodologie rigoureuse cadrent dans cette définition. À titre d'exemple, des rapports gouvernementaux, des articles de recherche académique, des rapports de recherche émanant de groupes de pression, des documents d'information mis sur pied par des associations d'acteurs divers pourront être considérés comme étant une source d'information scientifique valable. Notons l'importance de la *possibilité* que de telles informations puissent avoir une validité scientifique. Plusieurs rapports et autres documents d'information dite scientifique s'avèrent peu rigoureux, en plus de ne supporter qu'une position politique ou partisane évidente. Leur méthodologie demeure la variable la plus importante pour évaluer leur valeur scientifique. L'information scientifique sera considérée dans le cadre de cet essai peu importe le domaine d'étude concerné, qu'il s'agisse des sciences économiques, de la sociologie, de la médecine ou de la biologie. Il en est de même pour la forme de l'information scientifique, qu'il s'agisse d'une étude en laboratoire, d'une recherche longitudinale, d'un article scientifique ou de toute autre mode de recherche scientifique.

L'expertise diffère de l'information scientifique. En effet, elle prend sa source dans la connaissance qu'une personne aura acquise grâce à sa lecture de la littérature scientifique, son expérience de travail, sa connaissance des institutions et organisations œuvrant dans un domaine précis, mais aussi dans son avis d'action concrète à poser. L'expertise dépasse le laboratoire et la revue de littérature, elle repose aussi sur

une lecture personnelle et expérientielle du domaine d'expertise (Commission de l'éthique en science et en technologie, 2022).

Revenons à notre question de recherche. Pour bien comprendre la place de l'information scientifique dans le quotidien du député, l'essai focalise sur une relation large entre le député et l'information lui étant fournie activement ou lui parvenant passivement par l'entremise de son cercle rapproché ou ses propres recherches.

Par l'entremise d'entretiens semi-dirigés avec des députés de la 43<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale du Québec, l'essai examine l'environnement informationnel des députés afin d'observer quels réflexes et modes de pensée permettent à l'information scientifique d'être utilisée de manière efficace dans les travaux parlementaires.

A priori, il serait surprenant que les députés disposent de beaucoup de temps pour se pencher sur des études approfondies leur permettant de saisir de fond en comble un enjeu scientifique donné. C'est en ce sens que l'hypothèse liée à question de recherche est double. D'abord, l'information scientifique est limitée dans le quotidien du député, qui doit s'en remettre à son entourage pour lui fournir des informations scientifiques sous diverses formes. Le député doit être au fait de plusieurs dossiers à la fois et ne peut lire lui-même la vaste majorité des documents contenant de l'information scientifique. Cependant, la communication des informations scientifiques avec un député ne se ferait pas de n'importe quelle manière. Afin de satisfaire les besoins informationnels du député, celui-ci et son entourage adoptent un mode de communication qui rend favorable la communication d'information scientifique. Pour qu'une information scientifique circule aisément à l'Assemblée nationale, elle doit cadrer dans les codes de communication établis par les députés.

L'essai tente de répondre à la question de recherche et de confirmer l'hypothèse en procédant à des entretiens semi-dirigés avec les députés qui seront ensuite présentés sous la forme de citations regroupées sous les thèmes les plus récurrents émanant des entretiens. Une analyse de ces résultats sera finalement suivie de propositions de recherche pour approfondir les observations de l'essai.

## 2. Revue de littérature

La littérature entourant le *evidence-based policy* permet déjà d'observer comment les scientifiques tentent d'améliorer la communication de l'information scientifique auprès des décideurs publics et des élus. Par exemple, la revue *Nature* produit des articles visant à conseiller les scientifiques afin que leurs contacts avec les élus soient fructueux. Dans ces articles, Peter Gluckman, ancien scientifique en chef de la Nouvelle-Zélande, met l'accent sur l'importance de l'apparence d'impartialité et de neutralité dans le conseil scientifique, l'importance de l'autocritique et de la simplicité dans une présentation complète des données (Gluckman, 2014). En ce sens, la communication scientifique avec les politiciens diffère de celle faite auprès de la population pour disséminer les résultats de la recherche (Scarfuto, 2019). Le corpus littéraire s'affairant à évaluer l'efficacité du conseil scientifique dans un contexte de *evidence-based policy* souligne l'importance d'une relation de qualité entre un élu et un scientifique (Rosen, 2018 ; Gluckman, 2014). Dans plusieurs articles, le lien direct entre l'élu et le scientifique apparaît comme une variable essentielle de la place de la science en démocratie (Commission de l'éthique en science et en technologie, 2022 ; Rosen, 2018). Pourtant, la conception même de l'information scientifique diffère entre scientifiques et décideurs publics. Anthony King, Peter Gluckman et Paul Cairney soulignent que, malgré la présence de conseillers politiques, certains types d'informations demeurent plus intéressantes pour les politiciens, comme l'est l'anecdote amenée par un citoyen pour mettre en lumière un problème qu'il rencontre au quotidien (King, 2016).

Or, il est possible d'être critique de certaines recommandations de ces études, notamment celle voulant que les chercheurs puissent développer des relations professionnelles de proximité avec les élus. Peu nombreux sont les chercheurs scientifiques ayant l'expertise politique ou même juridique permettant de formuler un avis d'expert. De plus, les scientifiques sont souvent spécialisés dans des domaines pointus et les résultats de leurs recherches peuvent parfois créer une dissonance lorsque mis en comparaison avec les observations faites sur le terrain. Les politiciens vont même se méfier de certains scientifiques qu'ils perçoivent comme ayant des biais personnels lorsqu'ils communiquent l'information (King, 2016). L'idée selon laquelle les scientifiques doivent adapter leur mode de communication aux élus paraît centrale à une dissémination efficace de l'information scientifique (Gluckman, 2014, Kenny et coll., 2017, Girling et Gibbs 2019). Il sera intéressant de constater deux éléments au cours des entretiens semi-dirigés : la nature de la relation entre députés et scientifiques et, le langage utilisé entre ceux-ci.

## 2.1 La place de la science chez les législateurs dans la littérature

À l'heure actuelle, la science occupe une place limitée dans la diète informationnelle des députés recensés dans la littérature scientifique. Si plusieurs facteurs peuvent influencer le recours à la science par le député, il appert quand même que le député ne consulte que très rarement directement la science (Girling et Gibbs, 2019). Le facteur le plus fréquemment cité pour expliquer l'absence de recours à la science est le manque de temps (Jewell et Bero, 2008 ; Oliver et coll., 2014 ; Girling et Gibbs, 2019). Pour prendre leurs décisions, les députés préfèrent d'autres modes de collecte d'information, se prévalant d'avis provenant du terrain ou d'acteurs directement concernés. Les députés chercheraient de l'information précise sur des enjeux qu'ils peuvent obtenir rapidement par voie de collaborateurs (Jewell et Bero, 2008). Les collaborateurs des élus deviennent une source d'information cruciale (Girling et Biggs, 2019), et si ceux-ci partagent de l'information scientifique, il s'agira du contact avec l'information scientifique le plus fréquent des élus.

Malgré les contacts directs avec la science qui demeurent limités, les élus considèrent les données scientifiques comme étant essentielles à leur travail. Caroline Kenny observait que 83 des 85 députés interviewés dans une étude britannique disaient que l'information scientifique (*research*) avait une place importante dans leur quotidien informationnel (Kenny et coll., 2017). Les députés, quoiqu'ils ne lisent pas directement des études, sollicitent constamment leur entourage politique et leurs recherchistes, pour obtenir un résumé de certaines informations scientifiques. Néanmoins, les députés sondés dans l'étude de Caroline Kenny soulevaient des doutes quant au manque de formation scientifique de leurs équipes. La perception des députés quant à l'importance de l'information scientifique sera relevée dans les entretiens.

La curiosité scientifique des élus serait une variable importante qui justifie le recours aux études scientifiques et même au changement d'avis à la lumière de nouvelles informations contradictoires (Kahan et coll., 2017). Cette étude définissait la curiosité scientifique comme la propension des personnes à consommer de l'information scientifique pour leur plaisir personnel. Par exemple, une personne lisant des revues de vulgarisation scientifique, regardant *Découverte* à la télévision ou *Les années-lumière* à la radio, pourrait avoir une curiosité scientifique plus élevée.

La littérature scientifique relevait plusieurs autres facteurs affectant la place de la science dans le quotidien informationnel des députés. Entre autres, on retrouvait la temporalité de la recherche, à savoir à quel moment la recherche scientifique était publiée par rapport aux travaux parlementaires. L'horaire des travaux parlementaires lui-même était essentiel, les députés ayant plus ou moins de temps pour lire des

études dans des sessions plus calmes ou intensives. Le mode de diffusion de la recherche, l'incertitude liée aux résultats scientifiques, une littératie scientifique trop peu élevée dans la population, des processus de ressources humaines limitant la reconnaissance des acquis de personnes ayant des études académiques, l'âge des députés, leur parcours professionnel, l'accès aux ressources de recherche institutionnelles étaient aussi des facteurs soulevés (toutes issues de Ouimet et coll., 2022 : Commission de l'éthique en science et en technologie, 2022 ; Moffitt, 2018 ; Jewell et Bero, 2008 ; Feller, 1979 ; Kenny et coll., 2017 ; Brownson et coll., 2016, Bogdenschneider, 2019). L'analyse de ces facteurs vise à trouver des moyens d'introduire plus d'information scientifique dans le quotidien des députés en atténuant les facteurs bloquant la science. Le manque de ressources humaines en légistiques et en conseil politique serait un autre facteur important (Oliver et coll., 2014).

Si on devait résumer tous les facteurs influant l'usage de la science dans l'adoption de politiques publiques, on pourrait le faire en 5 catégories : (1) Les contacts et relations humaines avec les chercheurs, (2) la structure des organisations démocratiques et des ressources y étant disponibles, (3) les caractéristiques de la recherche elle-même, (4) les caractéristiques personnelles du décideur public et (5) le contexte sociopolitique entourant la création de la politique publique (Oliver et coll., 2014). L'intégration de plus d'information scientifique en politique par l'identification des facteurs ci-haut pourrait atténuer l'écart entre les politiques publiques mises en place et l'avancement de la science, aussi appelé « écart politique-recherche » (Oliver et coll., 2014).

Plusieurs chercheurs croient qu'une exposition renforcée aux études scientifiques devrait suffire pour amener les députés à voir plus de science. On suggère d'altérer les modes de présentation des résultats de recherche et d'expliquer comment s'opère le processus scientifique pour que les députés aient une confiance renforcée envers l'information scientifique (Cairney et Oliver, 2017 ; Oliver et coll., 2014 ; Kenny et coll., 2017). Certains chercheurs vont plus loin et présument que les chercheurs et proches collaborateurs de personnes élues (ou nommées, dans le cas de sous-ministres) vont eux-mêmes altérer l'information sans même s'en rendre compte pour la rendre plus digestible pour un député (Béchar, 2020).

## **2.2 Les biais des politiciens envers l'information**

Un autre facteur soulevé dans la littérature scientifique concernait une variable humaine extrêmement importante et difficile à évaluer : la confiance accordée au cercle rapproché et aux personnes chercheuses.

Dans une étude effectuée au parlement fédéral canadien, le contact humain constituait un économiseur formidable de temps aux yeux des élus et de leur personnel politique (Girling et Gibbs, 2019). Dans l'étude de Walgrave et Dejaeghere faite en 2017 auprès de 14 députés belges, les chercheurs ont pu identifier plusieurs stratégies cognitives permettant aux députés de trier l'information en fonction de certains critères arbitraires de priorisation et de délégation. L'étude se conclut en identifiant trois facteurs fondamentaux de sélection d'information : avec les procédures institutionnelles ou internes (la forme sous laquelle est présentée l'information, les personnes ayant accès au député) ; les biais cognitifs et la confiance en soi. Ensevelis par l'information, les députés développent des biais cognitifs ou heuristiques pour filtrer l'information, notamment la création de leur réseau d'informateurs de confiance.

La composition du réseau social rapprochée du député et son impact sur la diète informationnelle de cette dernière ont été évalués par M. Vincent Hardy dans le cadre de son essai du Parliamentary Internship Program fédéral en 2013. Dans son étude, il a pu déterminer que l'orientation politique teintait le réseau informationnel des députés : les représentants du NPD avaient une certaine tendance à se tourner vers des chercheurs académiques et des ONGs, tandis que les députés conservateurs et libéraux avaient une certaine tendance à consulter les milieux des affaires et leurs élus (Hardy, 2013). Ces réflexes plus partisans constituent des raccourcis intellectuels utilisés par les députés pour mieux cibler les informations et les personnes qu'ils conçoivent comme utiles. Bystrom et Galtrud soulevaient elles aussi que la recherche des députés est souvent orientée vers des personnes partageant des croyances avec le parti (2020), tout comme le rappelait Taylor (1991).

Un des réflexes cognitifs les plus fréquemment soulevés est celui de la répétition. Les députés tendent à croire des informations qui sont répétées par divers acteurs issus d'un milieu donné (Bystrom et Galtrud, 2020). Savoir auprès de qui s'informe un député permet de mieux comprendre comment celui-ci conçoit une bonne information et quelle place occupe l'information scientifique dans sa prise de décisions. En plus, déroger de la position majoritaire répétée vient avec un certain coût politique. Si tous les acteurs rencontrés partagent une position ou une information, le député qui, à la lumière d'autres informations, adopterait un courant de pensée différent risque de voir sa réputation en souffrir (Kahan et coll., 2017).

La recherche d'information des députés est donc aussi affectée par des considérations politiques, créant un raisonnement motivé par la politique, comme le mentionnent Kahan et ses collaborateurs (2017). Ce concept se rapproche de la rationalité biaisée (*bounded rationality*) soulevée par Walgrave et Dejaeghere en

plus de Cairney selon laquelle les législateurs ne puissent pas se baser sur toute l'information disponible pour choisir, mais basent plutôt leur recherche d'information sur des sentiments et des impressions imparfaites. Ainsi, une conversation avec un expert pourrait avoir une valeur aussi significative aux yeux d'un élu qu'une conversation avec un maire plus ou moins au fait des tenants et aboutissants d'un enjeu donné. La vaste majorité des députés sont pleinement conscients des stratégies et réflexes qu'ils adoptent pour trier l'information de toute sorte qu'ils reçoivent. La revue de littérature mettait fréquemment en lumière des députés justifiant leur recours (ou non) à des informations de nature scientifique. Malgré toutes les variables affectant la place de l'information scientifique dans le quotidien des députés, ceux-ci ne sont pas dépassés par les événements ayant cours dans leur quotidien.

En somme, on ne peut résumer à quelques points saillants ce qui détermine la place de l'information scientifique dans le travail des élus. Toutes les variables identifiées par la littérature scientifique pourraient faire l'objet d'une recherche approfondie dans le contexte de l'Assemblée nationale. Quoique les entretiens aient permis d'aborder presque toutes ces variables, le questionnaire de recherche a été conçu afin d'identifier comment se forme le réseau de confiance informationnel du député et la place que le député accorde par l'information scientifique à travers ce réseau.

### 3. Cadre théorique

Le présent essai souhaite mettre à l'épreuve la *small world theory* (théorie des sphères sociales ou sphère sociale) élaborée par Elfreda Annmary Chatman à la fin des années 1990. C'est l'article de Ase Garten Galtrud et Katriina Bystrom qui a amené une hypothèse cadrant avec la théorie des sphères sociales concernant l'utilisation de l'information scientifique par les députés de l'Assemblée nationale du Québec. Chatman définit la sphère sociale comme étant une communauté de gens aux croyances similaires partageant une copropriété d'une réalité sociale (Chatman, 1999). Gary Burnett va un peu plus loin en définissant la sphère sociale comme un environnement social où les individus vivent et travaillent, réunis par des intérêts communs, une proximité géographique, un statut social ou des attentes et des comportements informationnels similaires (Burnett et Jaeger, 2008).

La théorie avance que, en partageant un environnement culturel similaire, les membres d'une sphère sociale ont une manière similaire ou même identique de synthétiser et prioriser l'information (Burnett et Jaeger, 2008). Le groupe social formant la sphère sociale crée des attentes quant à la façon normale de transmettre et recevoir une information, mais aussi quant à la qualité des informations reçues (Chatman, 1992). Ceux qui connaissent ces codes sociaux sont « dans » la sphère sociale, tandis que les autres ne font que graviter autour, dans un monde extérieur (West, 1978 dans Chatman, 1992).

L'intérêt de la théorie des sphères sociales dans le contexte de l'Assemblée nationale repose sur la possibilité que, en faisant partie d'une sphère sociale des députés (si une telle sphère sociale existe), l'information scientifique puisse être mieux communiquée. « Le monde est petit » sur la Colline parlementaire de Québec, alors peut-on voir une différence entre une information provenant d'une source gravitant autour de l'Assemblée nationale et d'une information provenant d'une source « externe » ?

Deux variables apparaissent comme cruciales pour que puisse prendre forme une sphère sociale. D'abord, l'existence d'une expérience sociale commune. Qu'il s'agisse d'un contexte de travail, de caractéristiques sociales ou d'autres éléments, la sphère sociale dépend d'une vision du monde partagée (Chatman, 1992 ; Pendleton et Chatman, 1998). Ensuite, la confiance octroyée par les parties prenantes à la sphère sociale, mais surtout, la confiance du décideur public en ses sources d'information. Pour influencer des décideurs dans une sphère sociale, il faut atteindre un degré de confiance avec l'intervenant, voire tisser une relation de proximité avec le décideur. C'est ce qui émane des travaux de Hardy, Cairney et Oliver, qui mentionnent la « rationalité limitée » des décideurs, et Béchard, quoique ceux-ci portaient sur le rôle des sous-ministres

dans la prise de décision exécutive. La rationalité limitée est d'ailleurs un concept fondamental à la théorie des sphères sociales. Ayant peu de temps pour prendre des décisions et étant assaillis de toute part par l'information, les politiciens auront des mécanismes de défense cognitif leur permettant de trier l'information sur la base de certaines émotions et impressions. Ainsi, la manière par laquelle un collaborateur va communiquer une information au décideur sera déterminante. Si on adopte le « langage » du député et de ses collaborateurs, les chances que notre information soit bien reçue augmentent (Béchar, 2020 ; Cairney et Oliver, 2017). L'information est communiquée aux députés de manière constante et sous diverses formes, par de simples conversations de corridor, des résumés ministériels, des notes de breffage, des conversations formelles avec des attachés... Ainsi, l'incorporation d'informations se fait bien plus aisément si l'interlocuteur adopte une *lingua franca* de codes sociaux et de valeurs (Béchar, 2020).

Des similitudes en matière de valeurs, d'habillement et dans le langage vont influencer sur la confiance qu'un individu a envers une information (Burnett et coll., 2008). De manière presque inconsciente, les parties prenantes à une sphère sociale conçoivent le monde et les échanges sociaux d'une certaine manière, valorisant certaines informations. Ainsi, une information scientifique n'a pas une valeur universelle transcendantale : sa valeur est dictée par la manière selon laquelle une sphère sociale la conçoit. Des personnes pourraient moins valoriser des études sur les impacts de la destruction de milieux humides quant à la rainette faux-grillon que lui accorderaient des biologistes. De la sorte, analyser la manière par laquelle un député appréhende l'information dans son contexte social va nous permettre de comprendre la valeur accordée aux informations scientifiques dans le cadre de son travail.

Cette lecture de l'importance de la communication d'information reflète aussi le fait que l'information n'est pas le seul intrant dans une décision politique : en plus des émotions, la puissance, le capital politique et les capacités de mobilisation sont des facteurs clés (Knott et Wildavsky, 1980). C'est sans compter que divers acteurs tentent aussi d'influencer la création de politiques publiques (Cairney et Oliver, 2017), les seuls chercheurs scientifiques ne peuvent donc pas, par la seule vertu de leur démarche de recherche, convaincre un député de considérer la science à tout moment.

En somme, les entretiens semi-dirigés vont confirmer ou infirmer l'existence d'une sphère sociale au sein de l'Assemblée nationale laquelle certains modes de communication favorisent la diffusion d'informations scientifiques.

## 4. Méthodologie

### 4.1 Entretiens semi-dirigés et questionnaire de recherche

La collecte de données de cet essai repose sur des entretiens semi-dirigés effectués auprès de députés de la 43<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale du Québec.

Le choix de procéder par entretiens semi-dirigés n'est pas anodin. L'entretien permet d'explorer différentes avenues en fonction des profils des divers intervenants, d'adapter la collecte d'information en fonction des individus. Il permet malgré tout de conserver une trame de recherche uniforme. Aberbach et Rockman croient d'ailleurs que les entretiens semi-dirigés sont essentiels à la bonne compréhension du travail des décideurs (étude citée par Béchar, 2020).

Un questionnaire de recherche (Annexe 1) a été rédigé afin de décortiquer l'environnement informationnel des députés sous trois axes. Le questionnaire aborde la manière par laquelle le député s'informe au quotidien. Cette portion du questionnaire n'a pas pour objectif d'être exhaustive, mais simplement d'observer la place que peut occuper la science dans le quotidien du député. L'information scientifique peut être utilisée de manière directe, à savoir qu'un député ira activement chercher des études, solliciter des chercheurs, assister à des conférences ou même commander une étude. Mais la science peut aussi influencer le député d'une manière plus indirecte, notamment par l'entremise de parties prenantes elles-mêmes informées par la science. Cette première section se veut plus large, abordant la place de l'information dans le quotidien du député sans pour autant analyser en profondeur la place de l'information scientifique dans sa routine.

La deuxième partie du questionnaire de recherche vise à vérifier comment le député trie les informations recueillies. Notamment, le questionnaire souhaite identifier ce qui permet au député de juger qu'une information est « bonne », mais aussi de juger quand un informateur lui fournit une information en laquelle il peut avoir confiance ou non. C'est à partir de la deuxième section du questionnaire que le cadre d'analyse du quotidien informationnel du député par la lentille de la théorie des sphères sociales entre en jeu. L'analyse en profondeur de l'information obtenue par des conversations avec des personnes de confiance permet de vérifier plusieurs conclusions du cadre théorique.

La troisième partie du questionnaire de recherche est encore plus directe : elle sonde le député quant à sa perception de la place qu'occupe la science dans son travail, dans son entourage et dans les travaux de

l'Assemblée nationale. Une question aborde aussi le mode de communication scientifique afin d'identifier quelles méthodes favoriseraient la dissémination de la science à l'Assemblée. Quoique cette section n'aborde pas directement des questions relevant de la théorie des sphères sociales, les réponses des députés ont presque toutes fini par toucher au cadre théorique. Cette section est aussi l'occasion pour le député de s'exprimer quant à sa conception de la place qu'occupe actuellement l'information scientifique dans son travail, mais aussi dans le débat démocratique duquel il est participant.

## 4.2 Échantillon des députés

La sélection des députés a été effectuée pour atteindre une représentation maximale des élus de l'Assemblée quant à plusieurs facteurs. Les courriels ont été envoyés aux députés afin d'avoir une représentation partisane équitable, une répartition des âges qui soit représentative et une répartition par genre. Un tableau complet des députés a aussi permis d'identifier les profils professionnels des députés et de cibler les députés en fonction de leur degré d'études et leurs parcours professionnels. En effet, en ayant un maximum de diversité, il était souhaité qu'une tendance dépassant le genre, la ligne partisane ou l'expérience professionnelle puisse transparaître.

17 députés ont reçu une invitation à un entretien : 9 députés de la Coalition Avenir Québec, 4 députés du Parti Libéral du Québec, 2 députés de Québec Solidaire, un député du Parti Québécois et un député indépendant ont été rejoints. 14 députés ont répondu, et 13 de ces députés ont accepté de participer à l'essai. 7 députés hommes et 6 députées femmes ont pris part à la rédaction de cet essai. 6 députés rencontrés font partie du gouvernement et 7 font partie de l'opposition. Cette surreprésentation de l'opposition a pour objectif de donner un portrait plus juste de la réalité spécifique aux deux côtés du pouvoir.

Quoique les députés contactés l'ont été en fonction d'un souhait de représenter les diversités de la députation actuelle, l'échantillon des députés sondés n'est pas aussi diversifié puisque certaines personnes n'ont pas répondu. Certains députés du gouvernement ont aussi été contactés pour avoir une plus grande représentation de parcours atypiques au gouvernement, mais n'ont pas répondu aux quelques courriels envoyés.

Dans le cadre du processus de prise de contact, la totalité des personnes députées ont été informées de la nature confidentielle des entretiens. L'objectif de cette mesure était d'assurer que certains députés ne

ressentent pas de risque à parler librement puisque l'utilisation ou la non-utilisation d'information scientifique pourrait être mal vue. Afin d'éviter que les députés puissent être identifiés, ils ne seront pas nommés mais associés à un numéro de 1 à 13. De plus, ils seront désignés au masculin afin d'éviter qu'on puisse savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Une seule section (5.2.1) met en lumière les professions des élus cités. Autrement, l'Annexe 2 et ses deux tableaux font sommairement état de la diversité en termes d'âge et des métiers des députés rencontrés ne précisent pas l'âge exact, l'affiliation politique des députés ou encore les domaines exacts de travail des députés.

## 5. Résultats de recherche

Le questionnaire de recherche a été conçu en forme d'entonnoir pour aborder de manière plus en plus précise la question de recherche et les hypothèses afférentes. La présentation des résultats et l'analyse de ceux-ci suivront essentiellement les trois sections du questionnaire de recherche et abordent avec une importance graduelle la place de l'information scientifique dans le quotidien du député.

### 5.1 La relation entre le député et l'information

Pour circonscrire la place occupée par l'information scientifique dans le travail du député, il faut d'abord définir la place que pourrait occuper celle-ci en observant toute la diète informationnelle des députés.

#### 5.1.1 Les priorités informationnelles des députés

Les entretiens ont mis en lumière que les députés ont des besoins informationnels assez similaires, ce qui explique qu'ils se réfèrent à des outils ne différant que rarement. Ces besoins découlent de la structure du travail du député. Le travail de député comporte trois rôles, soit celui de législateur, de contrôleur de l'action gouvernementale et d'intermédiaire entre les citoyens et l'administration publique (Assemblée nationale du Québec, 2023). Tous les députés remplissent, à des degrés variables, ces rôles. La nature des informations qu'ils requièrent pour accomplir leur travail varie s'ils accordent davantage d'importance à l'un de ces trois rôles. Un député d'arrière-ban aura davantage tendance à miser ses efforts sur le maintien d'une relation active avec la population de sa circonscription tandis que des députés se considérant comme des spécialistes de certains enjeux de société auront une tendance à focaliser sur les enjeux touchant les travaux parlementaires relatifs à ce domaine professionnel.

Malgré que le travail de député puisse prendre diverses formes, les députés interrogés avaient un jugement presque identique des informations incontournables dans le cadre de leur fonction. La revue de presse est universellement perçue comme l'outil essentiel du député, et ce, qu'elle provienne de l'aile parlementaire du parti, de la permanence du parti, de la bibliothèque de l'Assemblée nationale (l'Argus) ou d'un employé circonscription (2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13). La revue de presse peut commencer aussi tôt qu'à cinq heures du matin et se doit d'être exhaustive puisque les députés ne peuvent faire fi de l'actualité.

**Député #1** : « *Tu dois, dans la mesure du possible, maîtriser le contenu de tous les projets de loi. À travers les commissions, tu dois aussi maîtriser le traitement média de cette information-là. [Les journalistes peuvent t'interroger]. Le projet de Loi de M. Jolin-Barrette qui encadre les grossesses, ne va pas assez loin, votre avis M. le député !* »

Rares étaient les députés qui mentionnaient spécifiquement l'importance de la recherche scientifique dans leur travail quotidien (4, 7, 13). Plusieurs l'évoquaient comme ressource de soutien (1, 2, 5, 6, 9, 10, 11). Presque tous les députés ont mentionné avoir eu à lire des documents contenant des informations scientifiques dans les derniers mois. Par contre, les rapports gouvernementaux et issus d'organisations tierces faisaient office de documents essentiels pour la préparation des commissions parlementaires (2, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13). C'est sans oublier Google, qui a été mentionné tant pour entamer une recherche que pour documenter en profondeur (1, 4, 5, 6, 11).

Plusieurs députés complétaient le portrait de leur diète informationnelle en abordant l'omniprésence des réseaux sociaux dans leur quotidien. (1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13). Certains considéraient même l'information issue de groupes Facebook spécifiques comme de l'information d'experts. Ainsi, plusieurs députés se réfèrent sur une base quotidienne sur « leurs réseaux sociaux » pour « prendre la température de l'eau ».

**Député #5** : « *Les réseaux sociaux, ça peut te donner le poulx de ce qui se passe, comment une situation est perçue par une partie de la population* ».

**Député #9** : « *On est tous connectés dans les réseaux sociaux. C'est sûr que ça nous donne une information, une opinion sur la joute.* »

**Député #8** : « *On a des partenaires sur le terrain à qui on peut poser des questions et avec qui on s'entend bien. Mon information par rapport au terrain, je passe beaucoup par Facebook. Je suis encore dans des groupes militants. En tant que gouvernement, on a beau implanter des mesures, bien je peux voir avec les réseaux sociaux si ça a eu un impact ou s'il faut encore agir.* »

Peu de députés consultent des études scientifiques ou des scientifiques sur une base volontaire pour agrémenter leur diète informationnelle (1, 3, 5, 8, 12). Après avoir fait la revue de presse, assisté aux caucus, aux séances du Salon bleu et aux commissions parlementaires (tout en étant connectés à leurs téléphones intelligents et tablettes), les députés n'ont pas le temps de se tourner vers l'information scientifique, faisant écho aux travaux de Girling et Gibbs (2019).

**Député #1 :** « Pour l'heure, je n'ai pas le temps de consulter des études scientifiques. Je dois me contenter d'un résumé. Je veux savoir si [une information, scientifique ou non], va changer quelque chose à notre état d'esprit. »

**Député #2 :** « Je n'ai pas le temps d'appeler un éthicien pour discuter. Ce serait intéressant, mais je n'ai pas le temps. Le peu de temps que j'ai pour discuter, je le garde pour ma conjointe, mes enfants et mes amis le samedi soir... quand j'y parviens ! ».

**Député #8 :** « La science, c'est pratiquement uniquement en commission parlementaire que je vais lire des études, lire les mémoires. Dans mon quotidien, je n'ose pas dire que je n'ai pas le temps, mais je ne le fais pas dans mon quotidien. On n'a pas le temps pour la famille. [...] La science apparaît sporadiquement, quand je fais des petites recherches comme-ci, comme-ça ».

**Député #5 :** « Je vais être à une interpellation sur les [ressources naturelles] – Est-ce que je vais creuser plus... Pour un petit cinq minutes, est-ce que ça vaut la peine de creuser plus loin ? Si ça touche mon comté, si ça peut avoir un impact, je vais peut-être creuser puisque ça a une valeur ».

Malgré le manque de temps, il existe un consensus quant à l'utilité de l'information scientifique dans le cadre du travail des députés. Non seulement ce recours augmente le degré de confiance des députés dans leurs interventions, mais il accorde davantage de crédibilité aux propos des élus. Cependant, l'impératif temporel supplante largement les bénéfices du recours à l'information scientifique.

**Député #9 :** « Quand je dépose un projet de loi sur un enjeu particulier, je veux vraiment creuser la chose. Je veux présenter un projet de loi sur X, donc je vais aller voir des experts. »

**Député #12 :** « Pour être plus expert dans la matière, j'ai besoin d'être alimenté par les experts, alors je suis le premier à appeler pour dire que je ne sais rien. »

Pour remplir leurs besoins informationnels, les élus vont fréquemment recourir à des ressources intermédiaires, trier les informations reçues et sauver un maximum de temps. C'est notamment le cas des équipes de recherche à la disposition des députés. Le seul élément commun à tous les députés en matière de recherche est le Service de recherche de la bibliothèque de l'Assemblée. Malgré (ou peut-être à cause de) cette universalité, peu de députés ont fait mention de ces services dans les entretiens (1, 4, 5, 7, 10, 12). Le point le plus déterminant quant aux capacités de recherche des députés est leur position au gouvernement ou à l'opposition.

### 5.1.2 Le contexte de travail du député affecte ses besoins informationnels

L'opposition et le gouvernement n'ont pas la même relation avec l'information scientifique. La question #2 du questionnaire d'entrevue était révélatrice à cet effet : les députés du gouvernement contactaient presque systématiquement un expert du ministère concerné pour commencer leur travail de documentation. Même s'il ne s'agissait pas de leur premier réflexe, ils soulevaient tous l'importance du cabinet ministériel.

**Député #5:** « *On est dans l'urgence, donc il faudra contacter le cabinet du ministre. Ensuite, ce seraient des communications locales avec la SQ ou la faune afin d'avoir une ligne d'information pour transmettre un message.* »

Certains députés d'expérience soulevaient d'ailleurs l'importance des ressources dont disposent les ministres quant à l'information scientifique (1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 11). La disponibilité du cabinet du ministre et des ressources humaines scientifiques du ministère sont cruciales dans la captation d'informations des députés du gouvernement. Les ministères sont en contact rapproché avec les cabinets ministériels et répondent à plusieurs requêtes d'informations spécifiques formulées par les députés et obtenues grâce aux banques de données étoffées des ministères.

**Député #10 :** « *Le ministre, lui, a tous les experts. L'accessibilité à l'expertise est bien plus facile quand on est au gouvernement.* »

**Député #3** « [...] *le rôle de ministre te permet d'avoir accès à l'information scientifique dont tu n'as même pas besoin concrètement parlant. Tu n'as même pas non plus besoin d'aller faire la recherche parce qu'il y a des équipes de travail autour de toi, que ce soit au ministère, que ce soit au niveau de ton cabinet, qui t'orientent vers les bonnes informations* ».

Même les députés sans affectation ministérielle sont informés par les cabinets ministériels et par des fonctionnaires du gouvernement. Ils auront des lignes de contact directes avec certains ministères. Les ministères formuleront aussi aux élus des lignes de communication, si jamais les dossiers les concernant prennent de l'ampleur dans les médias.

Les députés de l'opposition, à défaut d'avoir un accès direct aux ressources ministérielles, vont développer une relation très proche avec les équipes de recherche, tant dans l'aile parlementaire qu'en circonscription.

**Député #9 :** « *Oui, les recherchistes sont très importants ! Je suis habitué de plaider et d'interpréter les dispositions législatives, mais dans l'étude d'un projet de loi, on a besoin d'avoir une perspective plus large.* »

**Député #12:** « *La recherche, c'est LE partenaire essentiel. Ce que l'équipe ne peut accomplir, je vais faire une demande à mon bureau de comté.* »

**Député #4 :** « *Quand tu es dans l'opposition, tu n'as pas de fonctionnaires, pas de machine, rien. Ça te force à effectuer ta recherche, à te construire un avis sur des enjeux spécifiques comme l'intelligence artificielle. Pour y arriver, tu vas lire des revues du dimanche, tu vas appeler la bibliothèque de l'Assemblée nationale souvent.* »

La structure même des partis peut avoir une incidence sur leurs modes d'information. Au-delà de former le gouvernement, la CAQ détient un département de recherche intégré au cabinet du whip qui assure un service confidentiel et orienté vers les besoins directs de la députation. Cette équipe accompagne le député dans tous les travaux parlementaires, en plus d'être proche de l'équipe de communications.

**Député #8:** « *La whipperie, c'est partisan. [...] Quand tu demandes à ton whip, tu as plus d'information dirigée vers ton parti, peut-être. C'est plus restrictif, ce n'est pas trop large.* »

À l'opposition, on cible plutôt des « partenaires spécialistes » qui pourront nourrir l'équipe de recherche du parti. Ce partenaire spécialiste a parfois un alignement politique en adéquation avec celle du parti, mais la crédibilité est rehaussée lorsque celui-ci fait preuve de neutralité et maintient une image publique non-partisane.

**Député #11** « *Moi, avec mon recherchiste, j'identifie des partenaires incontournables. Ce sont des grands partenaires essentiels, on peut les utiliser pour de l'information, comme collaborateurs pour des sorties médiatique... Ils peuvent devenir des sources essentielles.* »

**Député #13,** « *Dans mon équipe de comté, on a un répertoire d'une vingtaine de personnes qu'on appelle pour avoir des avis et leur poser des questions scientifiques. Tout ça sur le long terme.* »

Les dossiers assignés aux députés modulent aussi leur contact avec l'information scientifique. Trois députés ayant œuvré au cours de leur carrière de près ou de loin avec les ressources naturelles avaient régulièrement recours à des expertises et à de l'information scientifique. Ils devaient s'assurer de comprendre des enjeux de méthodologie pour mieux saisir des questions pointues. Un député a spécifiquement parlé des modes de

calculs de contamination des sols (7). En revanche, deux députés œuvrant dans les dossiers liés à la famille se référaient moins fréquemment à diverses études, se tournant plutôt vers les connaissances du terrain, comme les refuges pour femmes victimes de violence conjugale ou les regroupements régionaux de CPE.

**Député #6 :** « *Même les rapports non-scientifiques, ceux du Protecteur du citoyen par exemple... Tu lis les rapports exécutifs et tu te dis qu'ils vont te l'expliquer si tu as besoin de le savoir.* »

**Député #4:** « *Ma recherche va dépendre directement de la personne à qui je m'adresse. [...] Moi, je ne suis pas dans une préparation très longue, j'ai mes réflexes. Je dis à mon équipe de me faire une note avec des informations clés : C'est quoi le nom du président de la FADOQ, combien d'argent je leur ai donné, c'est quoi les enjeux sur lesquels ces gens-là peuvent accrocher* ».

La temporalité des travaux parlementaires a elle aussi une incidence sur les besoins informationnels des députés et le recours à l'information scientifique. Par exemple, les auditions en commissions parlementaires sont un haut lieu de diffusion de l'information scientifique. Des scientifiques, chercheurs et experts viennent présenter leurs mémoires et peuvent être questionnés par les députés. Les crédits budgétaires constituent aussi un moment crucial en ce sens. Sans ces moments, plusieurs députés n'entreraient que rarement en contact avec des scientifiques et experts et n'auraient accès qu'à de l'information scientifique via les médias traditionnels. Le député 11 mettait en lumière cet enjeu :

**Député #11 :** « *Prenons pour exemple que tu veux te préparer le matin pour poser une question. Le niveau de recherche n'est pas le même que si tu vas déposer un PL sur la matière. Si tu veux faire une question, la recherche se fait assez rapidement avec les outils à notre disposition. Mais quand on approfondit avec un mandat d'initiative, il faut plus de données, de matière. Ça peut aller très vite, ça peut être plus long. [...] Mais règle générale, pas besoin de consulter de l'information scientifique dans le quotidien. Y'a des moments clés, comme les crédits, où on doit approfondir les dossiers, et tu vas vers les scientifiques pour comprendre la méthodologie* ».

**Député #8 :** « *Quand on invite des gens en commission parlementaire, ils nous font un résumé de tout leur bagage, leurs études, leur expérience professionnelle. [Par exemple,], c'est intéressant d'entendre les avocats puisqu'ils font un survol de toutes les problématiques.* »

**Député #9 :** « *La Commission parlementaire est une opportunité formidable d'avoir de l'information. C'est grâce aux témoignages et aux représentations de divers organismes sur un enjeu qui fait en sorte qu'on arrive à la conclusion qu'il faudrait ou non intégrer une disposition dans le système judiciaire.* »

**Député #13** : *« Mes besoins vont être variables. Des fois, j'ai besoin des opinions. Mais des fois, j'ai besoin des faits. Je retiens beaucoup d'information, mais des fois, je la perds. »*

Comme l'énonce le député #13 dans son intervention ci-haut, la nature et la qualité de l'information recherchée par un député varient en fonction du contexte dans lequel il est placé. Le député interprète ce qui est attendu de lui et va effectuer son travail en fonction du rôle qu'il croit devoir accomplir. Pour documenter un enjeu propre à sa circonscription, le député aura tendance à se tourner davantage vers les informateurs du « terrain », tandis que les dossiers touchant à son rôle de législateur justifieront une recherche plus approfondie. Plus encore, les députés approchent différemment la science en fonction de la conception personnelle qu'ils se font de leur travail. Faisant écho au manque de temps dans une journée, trois députés se sont désignés comme des « généralistes » (4, 6, 7). Un quatrième rappelait qu'il est impossible de devenir spécialiste dans la pléthore de dossiers que sa fonction implique (1).

**Député #6** : *Tu n'as pas plus généraliste qu'un député ! Ce qu'ils viennent chercher, c'est ton jugement, à l'âge que t'as, dans la communauté où tu habites. C'est ton gros bon sens [puisqu'] on est des poteaux.*

En somme, la littérature scientifique relative aux variables influant la place de l'information scientifique dans le travail des députés vise juste. Les compétences personnelles quant à l'utilisation de données scientifiques (Kenny et coll., 2017), l'attitude du député (Brownson et coll., 2016), les variables contextuelles du travail parlementaire (Ouimet et coll., 2022 : Commission de l'éthique en science et en technologie, 2022 ; Moffitt, 2018 ; Jewell et Bero, 2008 ; Feller, 1979 ; Kenny et coll., 2017 ; Brownson et coll., 2016, Bogdensneider, 2019), tout ou presque a trouvé écho dans au moins un entretien.

En synthétisant le quotidien informationnel du député et les variables structurelles l'affectant, on constate que la place accordée aux informations scientifiques, même si elle varie entre les différents députés, est limitée. Les députés s'y réfèrent à géométrie variable, en fonction de leurs besoins et du contexte de travail. Souvent, les services de recherche à la disposition des élus seront garants de la quantité de l'information scientifique mise à leur disposition directe. Néanmoins, la conception générale que se fera le député de son rôle en tant qu'élu aura une grande influence sur l'importance qu'il accordera à l'information scientifique reçue dans son travail. Cette piste sera d'ailleurs approfondie dans les prochaines sections.

Dans la prochaine section, il sera intéressant de se pencher sur le degré jusqu'auquel les interlocuteurs d'un député altéreront leur mode de communication scientifique pour assurer la confiance du député.

## 5.2 Faire son tour de roue : Le réseau de contact de confiance du député

Le travail de député crée des besoins informationnels précis. Pour y répondre, les députés constituent un réseau de contact. Celui-ci vient teinter la qualité des informations mises à disposition du député, permet d'observer la place de l'information scientifique et d'évaluer les modalités de sa communication aux députés. Cette conclusion valide en partie l'hypothèse selon laquelle l'information scientifique et sa place dans le quotidien du député dépendent de l'entourage du député.

L'ancienne carrière du député est le premier déterminant du réseau de contact. On pourra observer vers quelles personnes le député a le réflexe de se tourner afin de s'informer et quelles informations il recherchait auprès de celles-ci. Plusieurs députés ont souligné l'importance du parcours de vie afin non seulement d'expliquer leur élection, mais aussi leurs réflexes informationnels et la constitution de leur entourage.

**Député #7 :** *« Chaque individu qui est ici à l'Assemblée nationale vient d'un secteur particulier. Le vécu est important. Par exemple, il y a des spécialistes du municipal et de l'administratif [dans l'équipe de députés] qui vont m'éclairer sur bien des enjeux. Mais t'as beau avoir des diplômes, ce n'est pas parce que t'as un diplôme que t'es pas un trou de cul. »*

L'expérience professionnelle et académique n'est donc pas le seul critère. Les relations plus personnelles, amicales ou amoureuses, peuvent, elles aussi, influencer sur l'information du député et prendre une importance insoupçonnée (2, 5, 6, 7, 10). Plusieurs députés ont affirmé parfois se référer aux avis de leurs amis ou de leur entourage. Un ami ou une connaissance peut référer le député vers un acteur qui sera clef pour saisir un enjeu le touchant. Le poids que les députés accordent aux proches varie, allant d'une confiance profonde envers certains amis (qui sont parfois eux-mêmes experts) ou d'une simple curiosité permettant d'approfondir une recherche. La consultation d'un ami peut par contre être un avis mal reçu, comme l'a souligné le député #8.

**Député #6 :** *« Tu as toujours quelqu'un autour de toi en qui tu as confiance qui pourra t'expliquer un enjeu que tu ne comprends pas. Je ne suis pas juge. On n'est pas des décideurs, on est des législateurs. [...] Je suis bien plus influencé par un ami vapoteur que par l'industrie du vapotage ! »*

**Député #8 :** *« J'ai une amie qui penche beaucoup pour Québec Solidaire. Même si je lui dis plein de belles choses qu'on fait à la CAQ... ben, cette personne-là, je ne peux pas lui confier des informations confidentielles. »*

Les nouvelles relations entamées par les députés dans le cadre de leur travail parlementaire ne sont pas pour autant moins solides que celles tissées auparavant. Certains députés affirmaient avoir à fréquemment tisser des liens avec des experts et des acteurs sur le terrain (2, 6, 7, 9, 10, 12, 13). Rien ne garantit que ces liens durent, mais plusieurs députés reviennent vers des experts, chercheurs et scientifiques avec qui ils parviennent à former une relation de confiance (2, 10, 13). Néanmoins, un député a soulevé la difficulté de la création de nouveaux liens.

**Député #13 :** *« C'est plus difficile d'aller chercher des nouvelles sources et de créer un lien de confiance. »*

Un autre informateur auquel les députés se réfèrent est le collègue député. Les collègues députés arrivent tous à l'Assemblée nationale avec des compétences et des connaissances de milieux divers. De plus, tous se voient assigner des dossiers pointus et rencontrent des intervenants qui orientent leur implication politique vers leur dossier. Quelques députés ont rappelé l'importance de la confiance envers les collègues, d'autant plus envers les porte-parole dans un parti d'opposition (1, 4, 5, 6, 7, 9, 12, 13). Le député #12 illustre la dynamique de confiance entre les élus et la place de l'information scientifique dans cette relation.

**Député #12 :** *« Entre nous [les députés], je dirais que [l'information scientifique] n'a pas une grande importance. On regarde plutôt nos collègues et on se dit " c'est toi l'expert dans ce dossier donc j'ai confiance que tu vas faire tes travaux comme il faut" ».*

Tous ces contacts permettent au député d'effectuer un « tour » des enjeux en consultant un maximum d'acteurs ayant une connaissance fine de la situation. Certains députés incorporent dans leur « tour de roue » la consultation de chercheurs ou de scientifiques, mais l'importance accordée à divers experts de tout acabit est évidente. Parmi ces experts souvent cités, on retrouve les organismes communautaires, les chambres de commerce, les entreprises, les organismes gouvernementaux et les ressources issues du milieu municipal. Les acteurs du « terrain » pourront parfois fournir des informations de nature scientifique. S'il advient qu'un acteur du terrain est incidemment scientifique, tant mieux!

**Député #9 :** *« On veut aller chercher tous les faits d'un maximum d'acteurs sur un enjeu particulier pour déterminer quelles sont les étapes à mettre en œuvre. »*

**Député #10 :** *« Quand j'ai deux ou trois experts qui convergent dans le même sens, je vais aller voir le terrain. Ensuite, quand il y a consensus terrain, je vais aller voir les élus municipaux. »*

**Député #11 :** « *Je vérifie avec différentes sources, crédibles si possible. [Ma relation avec] la personne fait la différence, mais je fais des contre-vérifications pour couvrir tous les angles.* »

**Député #12 :** « *J'ai parlé avec beaucoup de chercheurs quant au projet de loi [X] parce que je voulais comprendre tous les enjeux, avoir une vision globale et ne rien manquer.* »

**Député #7 :** « *Certains dossiers nécessitent des connaissances très techniques. Je dois apprendre spécifiquement les méthodes d'analyse. Ce sont des sous-ministres qui doivent m'expliquer des nuances. Ils connaissent très bien le dossier.* »

Pourtant, le « tour de roue » des élus ne suscite pas nécessairement une observation systématique de tous les points de vue relatifs à un enjeu. Au contraire, les députés sondés créent pour la plupart une trame narrative qui leur permet de valider ou d'invalider leur point de vue. Quoique quelques députés soulevaient une position nuancée quant à leur « tour de roue », d'autres l'utilisent pour dichotomiser les positions observées.

**Député #12 :** « *Il faut faire attention aux documents de recherche. Certains organismes nous poussent des études en grande quantité, mais leur opinion est loin de représenter celle de la majorité. Il faut trouver un juste milieu dans ces affaires-là.* »

**Député #4 :** « *J'aime avoir les deux côtés d'une médaille. Je me fais souvent l'avocat du diable même si c'est contraire à mes positions – j'aime pousser les gens dans leurs derniers retranchements.* »

**Député #5 :** « *L'important, c'est d'aller chercher le pour et le contre de tout, te faire ta propre idée, et avoir une position balancée.* »

Dans leur tour de roue, les députés semblent vouloir consulter des experts et des scientifiques pour répondre à un besoin informationnel : leur désir d'atteindre un point de saturation. La plupart des députés ne pouvaient expliquer exactement quand ils avaient assez d'information pour aller de l'avant avec un dossier (8, 9, 11, 12). Les députés n'ont pas d'attentes quantitatives mais plutôt qualitatives quant à l'information leur étant fournie. Par contre, la qualité de l'information recherchée relève davantage de la confiance placée en l'intervenant qu'en la qualité objective de l'information reçue. L'information scientifique ne dispose pas d'un avantage stratégique pour les députés.

Le réseau de contact est essentiel pour évaluer la place de l'information scientifique dans le quotidien d'un député. Chaque député dispose de réflexes différents pour bâtir son réseau de confiance et

identifier les acteurs de confiance. D'ailleurs, il n'existe pas de méthode universelle pour identifier les informateurs de confiance à l'Assemblée nationale.

### 5.2.1 Comment faire confiance ?

L'ancienne carrière du député est encore une fois un excellent point de départ pour identifier les caractéristiques rendant un informateur plus constructif qu'un autre. Plusieurs relations de confiance découlent directement du parcours professionnel et personnel des députés, qui tirent différents bénéfices des relations formées avant leur entrée en politique. Les députés vont revenir vers de vieilles connaissances, voire s'entourer d'anciens collègues au sein même de leur équipe.

**Député #10, avocat :** « *Ça m'arrive de contacter des avocats de mon ancien bureau pour m'informer. »*

**Député #13, scientifique :** « *Il y'a un collègue dans l'équipe de recherche qui a exactement la même formation que moi. Je sais qu'il a travaillé sur des enjeux similaires, donc j'ai vraiment beaucoup confiance en cette personne. Je suis chanceux de l'avoir et de pouvoir échanger. [...] Quand j'appelle un ancien collaborateur, je sais que pour cette personne-là, avant d'être député, je suis scientifique. [...] Les scientifiques vont me dire les choses telles quelles, ils ne vont pas [adapter leur propos]. »*

**Député #7, ingénieur :** « *Quand t'es un nouveau député, ça te prend un an, deux ans pour acquérir des connaissances et devenir spécialiste dans un domaine. À l'opposition, c'est plus dur. Moi, c'est mon entourage qui m'a aidé à creuser. »*

Les carrières qui impliquent déjà de faire des tris d'information et de jongler avec des données scientifiques facilitent l'incorporation de données scientifiques dans le quotidien du député. Certains réflexes découlent directement de la profession, comme ceux de toujours chercher à se renouveler grâce à la formation continue, ou encore celle de documenter jusqu'à saturation. L'ancienne profession amène donc des compétences personnelles qui dictent comment faire confiance.

**Député #7 :** « *Mon volet scientifique m'a toujours aidé à bien filtrer les informations que je pouvais recevoir et bâtir des argumentaires solides. Ça me permettait de voir les points forts et les points faibles des dossiers. »*

**Député #10 :** « *La formation de juriste amène toujours à nous questionner, voir les experts. Déterminer exactement ce qu'on cherche. »*

**Député #6, journaliste :** « *Ma carrière journalistique m'a appris que ce sont les questions que tu poses et les réponses obtenues qui te permettent de contourner la bullshit. Nous avons le réflexe de cibler les intérêts recherchés [par notre interlocuteur], puis tester la pertinence [des faits soumis].* »

Les députés 7 (ingénieur) et 13 (scientifique) ont soulevé avoir une certaine aisance à communiquer avec des experts et scientifiques à propos d'information scientifique compte tenu de leur passé professionnel. Ils ont tous deux indiqué que les communications entre eux et les scientifiques ayant lieu dans le cadre de leur travail de député étaient facilitées en fonction d'un « langage » partagé par les parties prenantes.

Néanmoins, la confiance ne se bâtit pas unilatéralement, elle se bâtit entre deux personnes. Malgré toutes les compétences et le vécu du député, il recherchera en premier lieu certaines caractéristiques et compétences chez son informateur. Chez leur informateur, la rigueur (7, 13), le professionnalisme (2, 3, 4, 5, 9), l'expertise (1, 2, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 13) et la réputation (7, 9, 10, 11, 12) ont pesé dans la balance de plusieurs députés lorsque venait le temps d'évaluer le degré de confiance accordé.

**Député #10 :** « *Pour faire confiance, une personne a un nom. Comme en droit, la personne a une expérience, une réputation. Pour un enjeu de faune et de flore, je n'irais pas consulter mon dentiste.* »

**Député #9, avocat :** « *La confiance est liée au parcours, à la réputation de la personne. Par exemple, un chercheur de l'Université d'Ottawa qui connaît bien une matière X, on va l'écouter.* »

**Député #7 :** « *Je fais confiance aux gens qui ont des connaissances, des compétences, un diplôme si nécessaire. Certaines personnes entretenaient déjà un lien plus personnel avec moi, mais j'ai aussi créé des liens professionnels avec de nouvelles personnes.* »

Quelques députés (1, 3, 4, 5, 6, 7) ont soulevé l'importance des valeurs personnelles dans la confiance qu'ils accordent aux partenaires. Ceux-ci mettaient aussi souvent l'accent sur l'importance du parcours de vie pour justifier le passage du député en politique, comme quoi l'individu et son comportement sont des compétences essentielles, au même titre qu'une expertise.

**Député #1, directeur dans le milieu municipal :** « *[La confiance vient aussi de] la manière que quelqu'un s'habille, entre en relation avec les autres, présente, vit ses choix, sa musique, sa littérature, ses blondes, ses chums... La confiance est conditionnée par tes valeurs, par ce que tu es.* »

**Député #4, politicien :** « *C'est comme si les chiffres et les données te donnaient une crédibilité, mais pour moi, ce n'est pas ça la crédibilité. Pour moi, ce qui est important, c'est [savoir si tu as] du cœur au ventre, si tu as des valeurs.* »

Dans la même lignée, plusieurs députés ont affirmé porter une grande attention aux intérêts des experts rencontrés afin d'identifier quelles informations étaient fiables. Plusieurs députés étaient critiques du travail des lobbyistes et de leurs délégations qui passent et font le tour de plusieurs bureaux pour faire leur « *pitch de vente* » (4, 5, 6, 7, 11, 12), quoique tous s'entendaient pour dire qu'il y avait un intérêt à rencontrer des lobbies pour comprendre leurs positions (5, 7, 11, 12). Quelques députés identifiaient en ce sens les chercheurs universitaires comme des sources neutres d'information, loin des influences politiques (4, 7, 11, 12, 13), alors que certains considéraient quand même que tous avaient un biais (1, 5).

**Député #5, administration :** « *Nous avons tous des intérêts. La confiance vient selon le dossier. Ce ne sont pas 62 personnes, ce sont quelques personnes. C'est une question de relation de confiance. Y'a certaines personnes dont tu es conscient qu'elles disent de la bullshit, mais tu veux quand même voir leur lecture d'une situation X, puis tu iras confirmer autour ce qui en est réellement. T'es dans le jeu de pouvoir, t'es dans la relation de pouvoir tout le temps. L'information, c'est ce qu'il y a de plus cher.* »

**Député #6, journaliste :** « *C'est rare que les gens qui rentrent dans mon bureau sont des personnes qui veulent le bien commun, sauf les scientifiques, parfois !* »

**Député #2, journaliste :** « *Mais pour avoir la qualité de l'information, faut avoir de bonnes sources. Si je suis incertain et que j'appelle Dr. [M.] à Maisonneuve-Rosemont, je sais qu'il ne me bullshitera jamais. C'est réciproque.* »

Toutes ces caractéristiques mènent les députés à créer des réseaux de contacts reposant essentiellement sur des caractéristiques assez arbitraires. En effet, un collaborateur rigoureux pour un député pourrait être vu comme biaisé pour un autre. Le tri de l'information obtenue et de sa pertinence s'effectue pour la plupart des députés *au feeling*. L'esprit critique du député est sa première barrière informationnelle, mais elle constitue aussi un réflexe similaire à ceux identifiés par Walgrave et Dejaeghere (2017).

L'information recherchée par le député, qu'elle soit scientifique ou non, variera une fois de plus en fonction de sa conception de son rôle en tant que député. Le travail de député ne vient pas avec un mode d'emploi, mais plusieurs députés rencontrés expliquaient leur élection en se basant sur leur capacité de jugement (1, 3, 5, 6) et leurs qualités interpersonnelles. Ainsi, leur travail implique pouvoir rapidement traiter de

plusieurs sujets et se « faire une tête » rapidement. Chaque député doit parvenir à former une opinion sur un sujet en un temps limité avec la meilleure information à sa disposition.

L'arbitraire relevé dans la création des liens de confiance entre députés et informateurs s'inscrit aussi dans un contexte de méfiance vis-à-vis de certains interlocuteurs. Comme ceux ayant des intérêts politiques contraires à celui du député, des intervenants peuvent bénéficier des informations échangées avec le député pour parvenir à leurs propres fins. Deux députés ont largement abordé la dynamique transactionnelle et méfiante de leurs échanges d'information.

**Député #2 :** « *[Nos relations avec les informateurs], c'est utilitaire. »*

**Député #5 :** « *C'est comme une toile d'araignée, un réseau. On le construit... Il faut maintenir le lien de confiance avec quelques acteurs qui vont te donner un peu d'information. [...] Cette information-là, faut que tu la prennes selon, oui, la confiance, mais selon le degré... si tu as besoin de 10%, tu sais que cette personne va te donner 10% de l'information. Pour valider l'information, tu peux procéder de plusieurs manières, comme parler à une source pendant un conseil municipal... Certaines personnes vont échanger de l'information aussi pour passer un message. C'est du donnant-donnant, s'il t'en donne, faut que tu lui en donnes ! »*

En somme, il nous paraît impossible de trancher qu'il n'existe qu'un seul mode de communication qui permette de faciliter le transfert d'information scientifique aux députés. Chacun utilise ses propres critères pour évaluer de la pertinence d'une relation avec un contact, comme les compétences professionnelles, les liens personnels, les valeurs, les anciennes relations d'emploi ou d'affaires. Néanmoins, la scientificité des informations échangées n'est pas au cœur de la relation avec le député. Obtenir des informations de nature scientifique constitue un bel ajout au corpus informationnel que le député attend recevoir de son réseau.

### **5.2.2 La théorie des sphères sociales appliquée à l'Assemblée nationale du Québec**

Il fut observé que les besoins informationnels des députés varient grandement en fonction des dossiers leur étant attribués, de leurs réflexes, de leurs parcours, mais il demeure difficile de s'imaginer qu'il y ait tant de diversité informationnelle à la Colline parlementaire. Plusieurs députés rencontrés (2, 4, 5, 11) ont souligné que l'Assemblée « était petite » et que plusieurs personnes apprennent à se connaître avec les années. Attachés politiques, attachés de presse, journalistes, employés de ministères, ex-candidats et militants sont des occupations parfois interchangeables puisque tous vibrent au même rythme : celui de la politique provinciale. Ne serait-il pas possible de comprendre les codes communicationnels de toutes ces

personnes et de parvenir à communiquer de l'information scientifique à toutes les personnes entourant directement le député, en plus de son réseau de contact ? En d'autres termes, peut-on parler de l'existence d'une « sphère sociale » à l'Assemblée nationale qui favorise (ou non) l'utilisation de l'information scientifique ?

La réponse à cette question est forcément nuancée. L'Assemblée nationale constitue bel et bien une sphère sociale telle que définie par Burnett, Jaeger et Thompson (2008). Il s'agit bien d'un environnement social où des individus aux besoins communs travaillent dans une proximité géographique et, par leur fonction de députés, partagent un statut social. Tous les députés ont à gérer des dossiers de nature similaire comme des problèmes citoyens, des enjeux locaux ou la rédaction et la révision de projets de loi. On pourrait même inclure plusieurs employés politiques dans cette sphère sociale puisque ceux-ci travaillent en proche collaboration avec les élus.

Cependant, un aspect de la sphère sociale de Burnett n'est pas rejoint. En effet, tous les députés n'ont pas les mêmes intérêts. La seule position au gouvernement ou à l'opposition vient altérer les besoins informationnels, plaçant le député de l'opposition dans une partie de pêche aux informations mettant le gouvernement dans l'embarras, et le député du gouvernement sur une interminable quête visant à éteindre des feux avant qu'on n'aperçoive la fumée. Certains députés dépendent aussi davantage de l'appui de leur circonscription pour être réélus que d'autres, ce qui influence la latitude dont ils disposent dans leur style de travail. Ainsi, le contexte parlementaire du député, ses intérêts, son parcours professionnel et la composition de son réseau de contacts vont le rendre unique au sein de l'écosystème de l'Assemblée nationale, qui n'est pas aussi étanche que plusieurs autres sphères sociales.

Dans son étude de 1992, Chatman étudiait des groupes de femmes libraires féministes. Elle soulignait que pour celles-ci, quoiqu'elles reconnaissaient que des informations cruciales soient détenues par des gens à l'extérieur de la sphère sociale, il était difficile de sortir de leur sphère sociale de libraires pour aller collecter de l'information (Chatman, 1992). Cette étanchéité ne transparait pas à l'Assemblée nationale. Les députés interagissent tous les jours avec des dizaines, voire des centaines d'individus issus de milieux diversifiés afin de recevoir une information plus riche et diversifiée. Le député adapte son registre de langage et sa recherche d'information en fonction des intervenants rencontrés. Certes, les députés maintiennent entre eux une proximité en raison de leur fonction partagée et d'activités sociales diverses, mais la portée de leur sphère sociale propre est limitée. Auprès des députés sondés, on ne pouvait déceler

de « codes » leur étant propres. Il n'y avait pas vraiment de dynamique distincte dans les interactions entre ceux dans la sphère sociale et ceux se trouvant à l'extérieur, pas même de spécificités dans les communications entre élus et scientifiques, chercheurs ou experts. Lorsque les personnes hors d'un cercle social peuvent comprendre des informations échangées à l'intérieur de celui-ci, on ne peut pas vraiment parler de sphère sociale au sens de la théorie de Chatman (Pendelton et Chatman, 1998).

La distinction entre la sphère sociale des députés et la sphère sociale plus large que constitue la société est bien expliquée par Burnett et Jaeger dans leur article de 2008 :

*The applicability of Chatman's small world theories stops at the boundary that separates one world from another; everything beyond that boundary is conceptualized as outside and, thus, beyond the scope of the theory. Any information coming into a world from this outside realm is significant, not because of its importance in the outside world, but only by virtue of the meaning attached to it by members of the small world. As a result, although it does acknowledge some contact between small worlds and the world outside, Chatman's work does not systematically examine interactions between small worlds and the broader society within which they exist, nor does it account for larger-scale interactions across multiple small worlds.*

Cette conception des sphères sociales rend même difficile l'établissement, au sens épistémologique, d'une sphère sociale impliquant tous les députés de l'Assemblée nationale. En matière d'information, une vaste partie du travail du député dépend directement de l'actualité et de sa présence dans une panoplie d'autres sphères sociales (groupes de citoyens en région, chambres de commerce, ministères, etc.). Ce sont les expériences partagées au sein de l'Assemblée, notamment par les dynamiques de caucus et les travaux parlementaires, qui créent un semblant de sphère sociale entre les députés. Il était même tentant de conclure que tous les députés ont leur propre sphère sociale dans laquelle les chercheurs, informateurs et collaborateurs utilisaient des codes communs pour échanger de l'information. Or, vu la perméabilité du réseau du député, cette conclusion est irréaliste.

Pour intégrer davantage d'information scientifique dans le quotidien des députés, il faut parvenir à intégrer davantage de personnes ayant une connaissance de l'importance méthodologique et théorique de l'information scientifique dans l'entourage direct du député. En effet, les entretiens ont relevé une ouverture des députés à l'écoute de données scientifiques, et la prise de connaissances des biais relevés dans le présent essai faciliteront définitivement la création de liens de confiance entre scientifiques, chercheurs et députés.

À l'heure actuelle, les meilleurs informateurs des députés ne sont pas ceux qui fournissent la meilleure information, tant d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Ce sont ceux qui parviennent à comprendre les sensibilités personnelles et contextuelles du député et lui communiquer les informations dont il croit avoir besoin dans l'immédiat. L'information scientifique, encore une fois, ne dispose pas d'un avantage concurrentiel vis-à-vis d'autres informations.

Pour approfondir sa portée à l'Assemblée nationale, la communication d'information scientifique doit considérer les impératifs du travail du député : les besoins informationnels sont toujours évolutifs et la capacité d'intégrer de l'information limitée par les vingt-quatre heures que compte une journée (Galtrud et Bystrom, 2020 ; Walgrave et Dejaeghere, 2017). Les bons communicateurs scientifiques deviennent dès lors ceux qui savent cibler les informations essentielles et les présenter de manière convaincante auprès du député. Un informateur ayant une bonne relation avec le député saura donc adapter son message pour en faciliter la transmission (Ringe, Victor et Cho, 2016).

Les députés n'arrivent pas en politique les mains vides et utilisent à bon escient leurs connaissances et leurs réseaux préalables. La politique leur permet de raffermir ce réseau et de l'observer sous un nouvel angle : celui de la pertinence professionnelle. Certes, les réflexes que développent les députés pour s'informer leur permettent de sauver du temps en ciblant des informateurs de confiance, mais ils les privent aussi d'informations riches que peuvent détenir de tierces parties (Walgrave et Dejaeghere, 2017). L'arrivée du député en politique crée un recalibrage de son cercle d'informateurs : certains deviendront des adversaires politiques, tandis que d'autres deviendront de précieuses ressources informationnelles. Le seul autre contexte forçant un recalibrage du réseau du député sera un changement majeur dans ses fonctions : le passage de l'opposition au gouvernement (ou vice-versa) ou encore l'obtention d'un poste de ministre.

La relation du député avec l'information scientifique fluctue en fonction d'un amalgame de facteurs contextuels duquel l'entourage du député paraît effectivement être le plus important. Le réseau de contact du député fluctue sans cesse, mais des informateurs qui connaissent le travail général du député attireront plus facilement son oreille. Or, cette fluctuation confirme que la communication scientifique ne respecte pas le cadre théorie des sphères sociales d'Elfreda Chatman. Malgré ces conclusions, les entretiens permettaient que la question de recherche puisse être davantage approfondie en observant comment prenait place l'information scientifique dans le quotidien du député quand elle s'y frayait un chemin.

### 5.3 L'importance variable de l'information scientifique pour les députés

La dernière section du questionnaire de recherche a amené des occasions fort intéressantes de discuter de la place qu'occupe l'information scientifique dans le travail des députés, mais aussi dans le discours démocratique et médiatique actuel.

Pour les députés, la nature de l'expertise et sa crédibilité scientifique sont bien moins cruciaux que la nature de l'information que ledit expert détient. Les députés recherchent d'abord et avant tout une information crédible pour appuyer leur propos, peu importe d'où provient cette crédibilité.

Pour paraphraser Gary Burnett, l'information (lire : information scientifique) n'a que la valeur accordée par la sphère sociale (Burnett et Jaeger 2008). C'est ce qui explique la place variable pour chaque député de l'information scientifique. L'information scientifique amène au minimum la perception de certitude que l'information n'est pas biaisée, au coût d'avoir une information incertaine vu le caractère évolutif du processus scientifique. Néanmoins, cette certitude n'est pas acquise pour tous les élus.

À ce stade de l'essai, le lecteur avisé aura remarqué que les députés sondés ont une conception assez large de ce qui constitue un « expert ». L'auteur souhaite cependant souligner que la structure du questionnaire de recherche, focalisant d'abord sur « l'information » dans un sens large plutôt que sur l'information scientifique a mené certains députés à confondre les différents types d'expertises. Chercheur, expert, ou scientifique étaient utilisés de manière assez interchangeable dans le cadre des entretiens. L'auteur lui-même en venait à focaliser davantage sur le propos des intervenants que sur la précision de l'utilisation du terme « expert ». Bref, tous utilisaient une notion assez glissante du concept d'expert.

#### 5.3.1 La nature conflictuelle de l'information scientifique dans le travail du député

Tous les députés s'accordent pour reconnaître que leur travail ne pourrait s'effectuer sans information scientifique. L'importance des informations scientifiques provenant des experts a été soulevée dans tous les entretiens, et ce, indifféremment du degré d'expertise attendu par le député.

**Député #7 :** « *Quand le ministère va demander des avis, c'est de la science ! La science est toujours autour en politique. Regarde le budget, les régimes de retraite, c'est des actuaires en arrière qui font des projections.* »

**Député #10 :** « *Y'a un grand lien entre la science et la politique ! Il faut agir ! Ça a une incidence sur les lois qu'on fait en tant que législateur. Il faut être attentif. On ne peut pas légiférer que sur des tartes aux pommes, mais ça va avoir une incidence sur tes pommes pleines de pesticides.* »

Pourtant, rares sont les députés qui auront l'initiative d'aller consulter de l'information scientifique par eux-mêmes. Certains députés avouaient lire des magazines ou écouter des émissions de vulgarisation scientifique dans leurs temps libres peu nombreux. Néanmoins, deux députés ont surpris en parlant de leur amour des colloques scientifiques (6, 7).

**Député #7 :** « *Quand on a un colloque dans notre région sur plusieurs sujets, j'essaie d'y aller. Non seulement c'est des jeunes et ça les encourage, mais ça me permet de garder mes connaissances à jour. En étant à la fine pointe ces gens-là, je sais qu'ils nous donnent une information juste, [sans langue de bois] ».*

Un pan de la revue de littérature a été confirmé, quoique dans une très faible mesure vue les limites de l'échantillon de députés, à l'effet que les députés faisant preuve de curiosité scientifique consomment davantage d'information scientifique dans le cadre de leur travail (5, 6, 7, 13). L'émission de radio *Les années lumières* et même *La semaine verte* ont été citées au cours de certains entretiens pour mettre en lumière l'expertise de chercheurs et scientifiques.

Le consensus entourant la nature essentielle de l'information scientifique et sa valeur dans le travail du député a commencé à perdre de sa nature consensuelle vers la fin de plusieurs entretiens. Comme il fut observé précédemment, les députés ne cherchent pas spécifiquement de la littérature scientifique ou des informations scientifiques. Ils cherchent plutôt des spécialistes bien au fait du dossier, indifféremment de la méthodologie ayant mené à l'obtention des données. Seuls quelques députés ont soulevé l'importance de connaître la méthodologie ayant mené à l'obtention des données (7, 9, 13 ; 11, dans certains cas précis) et quelques autres soulevaient l'importance de remettre en question les chiffres fournis par les diverses parties prenantes pour s'assurer d'avoir une bonne vision des enjeux (6, 10).

**Député #5 :** « *[La méthodologie] J'vas pas jusque-là. C'est trop scientifique. Je veux comprendre manière macro, comprendre l'approche.* »

Paradoxalement, la méthodologie liée aux études était évoquée de deux manières pour discréditer certaines études. D'une part, plusieurs députés ont soulevé que les enjeux méthodologiques étaient difficiles à démêler et ne permettaient pas d'avoir un portrait clair du consensus scientifique (1, 2, 4, 5, 6, 9). De l'autre

côté, on reprochait parfois aux études d'avoir de la difficulté à trouver la bonne méthodologie pour rendre leurs données utiles au travail du député (2, 3, 7).

Plusieurs députés soulèvent d'excellentes questions épistémologiques, voire philosophiques. Une longue discussion sur l'existence ou l'inexistence de l'objectivité dans l'opinion des experts et scientifiques consultés (Député 1). Un autre député (12) a spécifiquement soulevé le point contraire. Pour lui, certains dossiers devaient être abordés indifféremment de ses valeurs personnelles. Nombre de députés ont soulevé des doutes quant à la nature même des données scientifiques et de leur utilité circonstancielle dans leur travail (1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 12). La variable la plus fréquemment soulevée était « l'imprévisibilité » des données scientifiques. Un député (9) a soulevé que, comme dans une affaire juridique, il est possible de trouver des experts pour défendre « toute position ». Alors que plusieurs députés recherchent un consensus pour trancher, la science apporte nuance et complexité à des enjeux.

**Député #2 :** « *C'est aussi souvent ça le problème en sciences – toutes sciences confondues – c'est que souvent pour une étude qui dit blanc, y'en a huit qui disent noir. Ou y'en a une qui dit blanc le lundi matin et une autre qui va dire noir le mardi après-midi. Malgré tout, je m'assure quand même d'avoir des données probantes qui ne sont pas ésotériques, il faut un modèle d'étude.* »

**Député #3 :** « *La science a un bon côté. [...] Tu t'aperçois parfois que l'action que tu as posée peut avoir une incidence à effet inverse. J'en prends de l'information de scientifiques, mais des fois, ce qu'ils me donnent comme information, est-ce que ça s'applique en totalité ou est-ce que c'est juste la vision du scientifique ? Alors il faut composer avec.* »

**Député #5 :** « *Des fois on veut laisser la place aux scientifiques, mais parfois ils ne s'entendent pas entre eux ! Ça peut être pour une virgule, comme les avocats, ou peu importe.* »

**Député #6 :** « *Ceux qui étaient contre la loi, ils ne l'étaient pas par biais scientifique. C'était juste des arguments mis en place, un peu comme le travail avocats. La science, au sens large, elle est à l'entrée de la réflexion dans le système parlementaire, c'est comme ça qu'on commence.* »

L'information scientifique peut être remise en doute par des débats entre scientifiques, débats parfois difficiles à démêler pour un député vu les implications méthodologiques et techniques des désaccords entre scientifiques (Girling et Gibbs, 2019). Dès lors, la valeur accordée par les députés aux données scientifiques est amoindrie, faisant écho à la thèse de Burnett quant à la valeur accordée à une information par une sphère sociale (même si l'Assemblée nationale n'en est pas une). Plutôt qu'être un outil informationnel permettant

d'avoir une information fiable rapidement, la science est empreinte de nuances et de remises en question qui nécessitent du temps dont le politicien ne dispose pas.

La déconnexion des milieux académiques et scientifiques avec le terrain était souvent dénotée (1, 2, 3, 5, 6). Malgré tout, même les acteurs experts présents sur le terrain ne représentaient qu'une voix parmi d'autres dans le « tour de roue ». À travers presque tous les entretiens, la distinction entre l'expert présent sur le terrain, l'expert donnant des avis stratégiques ou le chercheur produisant des données scientifiques par voie d'études était difficile à effectuer.

**Député #4 :** « *La journée où on met 125 scientifiques au parlement, on va être loin de la population. Il ne faut pas se substituer à la science quand on a été élu par une population, et vice-versa. La science va souvent plus vite que la population.* »

Pour plusieurs députés, chercheurs et experts s'équivalent. Certains se fient davantage à l'expert puisque celui-ci aura souvent pensé aux conséquences sociétales plus larges des informations qu'il partage – quel sera l'impact sur le portefeuille du citoyen, sur le capital politique du gouvernement et des oppositions, sur la communauté visée et plus encore. La conception de l'expert était aussi variable, certains ayant des attentes très précises quant au contenu qui leur sera rendu, tandis que d'autres ne se fient qu'à la réputation.

La présente étude a aussi été une opportunité en or pour que les députés puissent se prononcer sur les solutions qu'ils perçoivent afin d'augmenter la place de l'information scientifique dans le quotidien des élus. Concrètement, la solution qui est le plus fréquemment apparue est celle de la présentation effectuée par des scientifiques aux élus (1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12). Il est à noter que les entretiens ont été concomitants avec la tenue d'une présentation organisée par le Scientifique en chef du Québec auprès des députés portant sur les changements climatiques, influençant potentiellement les réponses.

**Député #5 :** « *Est-ce que l'Assemblée est propice à la science ? Je dirais, oui, mais il faut mieux transmettre cette information-là. C'est comment ça pourrait être fait ? Un forum, une conférence ? Tsé, nous, comme caucus de la CAQ, on pourrait le faire. Mais si nous on demande un scientifique, les oppositions vont dire qu'il est influencé.* »

### 5.3.2 La politisation de l'information scientifique

L'Assemblée nationale ne crée pas de « langage » facilitant la communication d'information scientifique de manière uniforme puisque le monde politique ne comporte pas l'obligation de documenter ses dossiers

à l'aide d'information scientifique. À l'heure actuelle, l'information scientifique n'est pas essentielle au travail du député. Si son inutilisation avait un coût politique évident, elle ne serait jamais remise en doute. Entre-temps, plusieurs députés préfèrent jouer au jeu et risquer de légèrement se brûler si l'évolution d'un dossier finit par donner raison aux scientifiques et experts s'étant prononcés.

Le caractère optionnel de l'information scientifique dans le travail du député lui fait revêtir une utilité plus discursive que décisionnelle (Kenny et coll., 2017). En d'autres termes, l'information scientifique fait davantage l'objet de débats que de base pour prendre des décisions. La députation utilise parfois l'information scientifique pour faire avancer ses positions politiques, par l'orientation de la recherche ou encore par la présentation des seules informations soutenant notre position dans une étude.

**Député #4 :** « *Moi aussi j'ai été dans l'opposition, j'en ai pris des études de lobbies. Prenons la pénurie de main-d'œuvre. Notre table des élus a engagé [une firme comptable et un cabinet de relations publiques] pour faire une étude qui disait qu'il manquait d'immigrants [dans ma région]. [Maintenant que je suis au gouvernement], je peux dire qu'il faut un certain recul.* »

**Député #2 :** « *Évidemment, moi je ne chercherai pas des sources qui me disent que c'est une bonne affaire le privé en santé. Je ne cherche pas tellement ça, je vais plutôt chercher le contraire. [...] Des fois, tu fais deux-trois téléphones de plus, tu auras plus de nuances et ton histoire se dégonfle.* »

L'instrumentalisation des données scientifiques n'est pas l'apanage de tous les députés. Le député #9 a soulevé de virulentes critiques relatives aux données fournies par le gouvernement. En effet, la 2<sup>e</sup> opposition officielle a soulevé en période de questions orales la disparité entre les chiffres affichés par le gouvernement quant à la liste d'attente affichée sur un site web gouvernemental pour une place en CPE et les données qui étaient affichées dans un rapport (Gerbet, 2023).

**Député #9 :** « *Pour un nouveau, il y a beaucoup de frustration. La raison pour laquelle tu vas en politique, c'est pour aider les gens. Mets de côté la partisanerie. On doit se demander ce qui est dans l'intérêt de la population. [...] La ligne de parti et la volonté politique limitent vraiment l'utilisation de la science au Parlement. Je suis en train de découvrir cet aspect, quand on lit quelque chose noir sur blanc et que la ministre dit exactement le contraire. C'est préoccupant.* »

La valeur discursive de l'information scientifique fait qu'elle est utilisée pour appuyer des opinions et des positions. Elle permet de justifier, dans un sens ou dans l'autre, la position partisane par rapport à un projet. L'information scientifique peut même, dans certains cas, cautionner la ligne de parti et l'idéologie partisane.

Les discussions avec les quelques députés qui avaient travaillé tant au gouvernement qu'à l'opposition ont mis en lumière un état d'esprit propre au rôle que maintient le député quand il va à la pêche à l'information. On pourrait croire que les réflexes différencieraient, notamment en ce qui a trait au premier contact des députés gouvernementaux (une ressource au ministère concerné) ou des députés de l'opposition (un acteur sur le terrain). En réalité, tous deux visent essentiellement à colliger un maximum d'information rassurant le député et son parti sur la position qu'ils ont adoptée, à bien faire leur « tour de roue ».

Rares sont les conséquences de l'absence de recours à l'information scientifique (Levitan, 2017, p. 204). Quoiqu'aucune étude recensée n'ait pu répondre à cette question, il semble que les électeurs ne priorisent pas le recours à l'information scientifique pour juger des bonnes ou mauvaises décisions de leurs élus et sont en encore moins bonne posture pour juger de la qualité du travail général des élus. Si tel est bien le cas, un changement ne risque pas de s'opérer de sitôt dans le traitement de l'information scientifique par les députés. Après tout, les députés dépendent surtout de la confiance des citoyens de leur circonscription pour assurer leur travail.

Parfois, l'utilisation de l'information scientifique devient un métadébat en politique. L'exemple parfait d'un tel métadébat est le 3<sup>e</sup> lien entre Québec et Lévis, où le gouvernement de la CAQ s'est vu bombardé de questions concernant la tenue et la diffusion de rapports d'experts, mais aussi la prise en compte d'interventions d'experts dans les médias (Martin, 2018 ; Martin, 2023 ; Alliance des chambres de commerce de Chaudière-Appalaches, 2023). Au cours de la dernière décennie politique, aucun autre recours aux études scientifiques et aux avis d'experts aura fini par coûter (à court terme) au gouvernement vu sa promesse politique à l'effet de la réalisation du tunnel autoroutier, en dépit des recommandations. Ce n'est pas tant la surdité aux nombreuses opinions pessimistes quant au réalisme du projet et à ses retombées urbanistiques ou environnementales qui auront fait le plus de mal au gouvernement que son revirement sur une promesse maintes fois répétée (Alliance des chambres de commerce de Chaudière-Appalaches, 2023 ; Chouinard, 2023 ; Martin, 2023).

Le Québec compte actuellement une abondance de débats impliquant « d'un côté », des intérêts citoyens ou économiques, et de « l'autre », des experts et scientifiques évoquant une information scientifique issue de milieux moins valorisés. On peut notamment penser à la question des claims miniers, du caribou forestier, du développement de la filière sylvicole et de plusieurs autres enjeux impliquant des connaissances dites de sciences naturelles. Tant le milieu économique que le milieu scientifique soulèvent

des informations de nature scientifique : les industriels et chambres de commerce vont utiliser des données d'économistes, de firmes comptables et d'autres experts pour appuyer leur propos, tandis que les scientifiques plus traditionnels, souvent issus de sciences naturelles, vont évoquer des données issues de littérature scientifique (Davis et Russ, 2015). L'information scientifique est utilisée pour dichotomiser le débat politique. En agissant ainsi, le monde politique se dédouane de l'incertitude propre à la recherche scientifique et traduit des données complexes en un débat tangible pour le citoyen. Le citoyen n'accède que rarement à l'information scientifique directement, mais doit toujours composer avec des « réalités médianes » où les politiciens, médias et groupes d'intérêts politisent les données scientifiques (Scheufele, 2014). La perception même des députés à l'effet qu'il existe un « débat » sur la place de la science en politique illustre une incompréhension par certains de l'utilité de l'information scientifique et de sa nécessité pour éclairer les décisions politiques.

Il ne faut pas passer sous silence la parenthèse politique que fut la pandémie de COVID-19. Elle a momentanément changé l'usage de « la science » dans le domaine politique. Certains chercheurs et penseurs ont soulevé que les politiciens levaient facilement le spectre de la santé publique pour justifier des décisions politiques difficiles (Rovelli, 2021). Encore une fois, l'information scientifique avait une utilité discursive, mais aussi politique. Les firmes de sondages indiquaient fréquemment qu'un large pan de la population souhaitait voir de fortes mesures de contingence être mises en place pour protéger les plus vulnérables. L'information scientifique, omniprésente dans les médias, devenait un allié des politiciens qui souhaitaient défendre l'intérêt public. Cette parenthèse historique aura été une preuve que l'utilisation de l'information scientifique dépend davantage de son utilité politique que de réflexes personnels des élus ou même de la constitution de leur cercle rapproché. En effet, si l'inutilisation de l'information scientifique était cruciale, les scientifiques auraient une place de choix auprès des élus.

Il y a une discordance entre la conception que se font les élus de leur rôle et l'utilité de l'information scientifique dans le contexte politique. Plusieurs députés ont en ce sens soulevé des doutes quant au réalisme d'incorporer davantage d'information scientifique dans leur travail (1, 2, 3, 4, 5, 11). Cette citation du député #4 paraît encapsuler la nature conflictuelle de l'information scientifique dans le contexte politique.

**Député #4** : « *Moi, je fais de la politique, je ne suis pas scientifique. Les décisions politiques ne reposent pas sur la science autant qu'elles reposent sur les souhaits de la population.* »

## 6. Conclusion

En somme, les entretiens ont confirmé que l'information scientifique a une place limitée dans le quotidien des députés, même si certains disposent d'une curiosité scientifique accrue. Les proches collaborateurs et informateurs des députés, qui permettent de jauger des informations leur étant communiquées, ne sont pas choisis spécifiquement pour communiquer de l'information scientifique, mais pour une panoplie de raisons propres à chaque élu. Ce qui explique la relative rareté de l'information scientifique dans le quotidien informationnel du député est la valeur qui lui est accordée par le monde politique. Concrètement, son utilisation dépend des retombées politiques directes qui en découlent.

L'importance de l'entourage du député pour la communication d'information scientifique a été confirmée, mais la théorie des sphères sociales énoncée par Elfreda Chatman n'a pas trouvé écho au cours des entretiens. Dans la sphère sociale de l'Assemblée nationale, on ne peut dire qu'il existe un langage facilitant la communication d'information scientifique qui soit partagé par les députés. Cependant, l'Assemblée nationale met en place certains paramètres qui favorisent la communication d'information scientifique dans le cadre du travail du député, notamment par l'entremise des commissions parlementaires, l'offre de services de recherche divers et la mise en place de conférences d'information.

Même si tous les députés ont affirmé consulter de l'information scientifique sur une base plus ou moins régulière, des entretiens semi-dirigés transparaissent deux aspects révélateurs de la relation des élus avec l'information scientifique : celle-ci ne constitue qu'une variable informationnelle parmi tant d'autres et les députés ne subissent pas vraiment de conséquences liées à l'utilisation d'information scientifique. Pour qu'elle prenne une place de choix dans le quotidien des députés, il faut rendre celle-ci incontournable d'un point de vue politique.

Les efforts des vulgarisateurs scientifiques et des scientifiques de tout acabit ne devraient jamais mettre de côté les électeurs. Ce sont eux qui peuvent faire payer les députés qui n'ont pas suivi les avis scientifiques en votant contre ceux-ci. En renforçant l'éducation scientifique et en ajustant la communication scientifique aux citoyens, les élus se verront plus fréquemment confrontés à des groupes citoyens mobilisés derrière des données scientifiques. Les médias ont aussi un rôle à jouer dans l'augmentation de l'importance de l'information scientifique dans le travail des députés. L'exemple parfait de l'importance qu'ils peuvent apporter à l'information scientifique en contexte politique est celui du 3<sup>e</sup> lien. À force de marteler l'absence ou la non-publication d'études, l'information scientifique s'est immiscée dans le débat et en est venue à

avoir une importance. La notion économique et urbanistique de demande induite a été reprise par plusieurs médias (Brunet, 2022 ; Martin, 2018 ; Vandersmissen, 2018), nourrissant un débat aux connotations scientifiques.

Une autre conclusion importante des entretiens est l'importance de la conception qu'ont les députés de leur travail quant à la place de l'information scientifique dans leur quotidien. Il serait même pertinent d'approfondir les autres ramifications de la seule perception des députés sur leur travail, à savoir si, par exemple, des députés d'arrière-ban du gouvernement vont nécessairement focaliser sur le travail de circonscription, ou si des députés d'opposition auront des méthodes de travail similaires vu leur conception de leur travail.

Plusieurs autres pistes sont à explorer. La place de l'information scientifique au sein du Conseil exécutif du gouvernement, ou encore dans des cabinets ministériels spécifiques serait fascinante à analyser. La transposition des conclusions du présent essai serait à envisager, notamment puisque chaque ministère œuvre à sa manière. Le travail spécifique des recherchistes des partis politiques permettrait aussi de voir comment ceux-ci priorisent l'information sélectionnée et présentée aux députés.

Il est possible de résumer les observations de cet essai de manière très large : l'information scientifique ne prendra sa place en politique que lorsque la société valorisera à leur juste valeur les efforts des scientifiques et experts.

## Annexe 1 – Questionnaire de recherche

Merci beaucoup d'avoir pris du temps pour le processus de recherche que j'ai entamé dans le cadre de mon stage. Je sais que vous avez un horaire qui déborde, alors je suis d'autant plus reconnaissant que vous ayez pris un moment pour une recherche académique.

Comme je vous l'ai indiqué, mon questionnaire de recherche porte sur la manière par laquelle vous vous informez. On va au-delà des sources d'information pour observer comment vous faites confiance à des informations et aborder aussi la question des recherches scientifiques, la place qui leur est accordée à l'Assemblée nationale.

Ce que j'ai pu constater par mes lectures et mon expérience à l'Assemblée nationale, c'est que les députés n'ont pas vraiment le temps de lire des études par eux-mêmes et vont souvent se référer à des personnes de confiance dans leur entourage. Alors le questionnaire va lentement se diriger vers cette notion de personne de confiance.

Je vous ai spécifiquement ciblé puisque \_\_\_\_\_

Le questionnaire va durer environ quarante-cinq minutes à une heure, j'essaie de garder ça court!

### Section 1 – L'information dans le quotidien du député

1. Quand vous faites une intervention dans le cadre de vos travaux parlementaires, quelle est votre principale source d'inspiration ?
2. J'ai envie d'y aller d'une mise en situation. Disons que, du jour au lendemain, le dossier du carcajou sauvage devient une priorité pour votre circonscription et que vous devez monter un dossier, vous informer, sur la question. Quelles seraient les démarches que vous mettriez en plus pour vous informer et quels acteurs seraient impliqués ?
3. Comment vous informez-vous au quotidien ? Qu'est-ce qu'une journée type d'information, pour vous ?
  - a. Quel est le rôle de vos équipes dans votre recherche d'information ?
  - b. Quel est le rôle des concitoyens et des électeurs ?
  - c. Quel est le rôle des tiers (ONG, Chercheurs, Entreprises...)
  - d. Extra : Quel est le rôle de vos connaissances ? Ont-elles un rôle dans votre information ?
  - e. [Parler de la revue de presse si possible]
4. Si vous aviez à prioriser vos sources d'information, comment le feriez-vous ?
  - a. Quel est le rôle de vos collaborateurs dans le tri de votre information ?

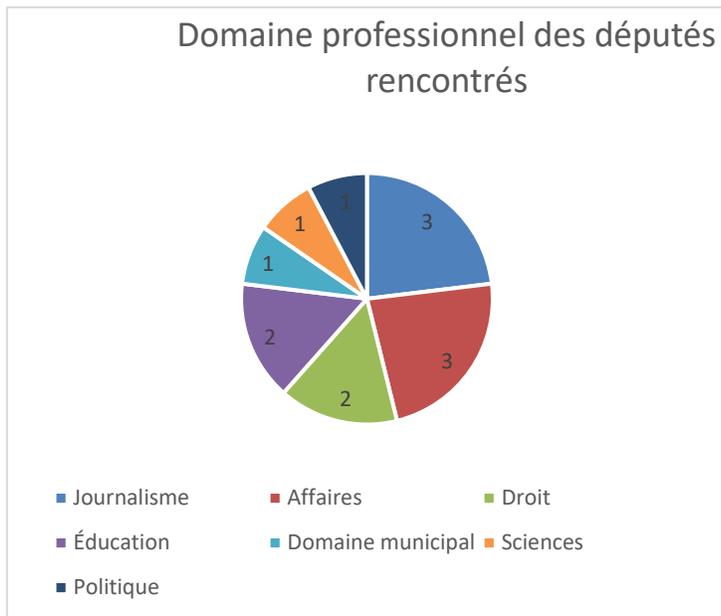
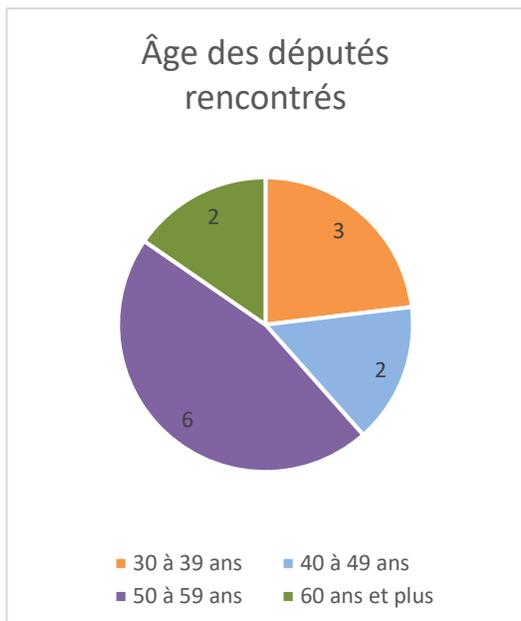
## Section 2 – L’influence du cercle rapproché et des contacts du député

5. Qu’est-ce qui vous permet de vous assurer qu’une information est bonne, que vous pouvez lui faire confiance ?
6. Quelles sont les caractéristiques d’un informateur de confiance ?
7. Qu’est-ce qui vous permet de ressentir que vous avez assez d’information pour prendre une décision ?
  - a. [Éléments recherchés : Quantité ; Type d’information ; Qualité ; Confiance en la source ; Confirmation par expert ou personne de confiance. Relancer au besoin]

## Section 3 – La place de l’information scientifique dans le quotidien des députés

8. Quelle est la fréquence de votre consultation de la recherche scientifique ? Voyez-vous une utilité à la consulter dans votre fonction de député ?
  - a. Ressentez-vous un besoin de consulter des informations scientifiques ? [*Le député juge-t-il pertinent de consulter des informations scientifiques?*]
  - b. L’environnement de travail du député, que ce soit de l’Assemblée nationale ou au sein de votre parti, permet-il de consulter des informations scientifiques ? [*Le député est-il automatiquement amené à consulter des informations scientifiques ?*]
  - c. Sollicitez-vous des membres de votre équipe ou des spécialistes pour obtenir des informations scientifiques ? [*Quel est le degré d’initiative du député dans l’obtention de données de recherche ?*]
  - d. Quel est l’impact de votre expérience professionnelle sur votre utilisation de la science ?
  - e. Vous arrive-t-il d’avoir des suivis lorsque de nouvelles études sur un sujet sont publiées ?
9. Favorisez-vous un mode de communication des informations scientifiques au sein de votre cercle de contacts ? [*Regarder si on préfère les briefs, les discussions, la lecture directe*]
  - a. Si vous avez à lire des études scientifiques ou des rapports plus techniques, comment synthétisez-vous l’information ?
10. Avez-vous des réflexions sur la relation entre la recherche et la politique ?
11. Où vous classeriez-vous si on comparait vos méthodes de recherche à celles de vos collègues députés ?

## Annexe 2 – Graphiques relatifs à la composition de l'échantillon



## Bibliographie

### Articles scientifiques, thèses et mémoires

- ABELSON, Philip H., « Science Advice to Government », *Science*, 1988, Vol 239 (4844).
- ACOSTA, M.; DOUBLEDAY, Robert; JARQUIN-SOLIS, Maria Esteli; NESTORE, Matias, « A typology of advisory bodies in legislatures and research perspectives », *The Journal of Legislative Studies*, 2022.
- ALFARHOUD, Yousef T., « Foundational Review on Information Seeking Behavior of Legislators », (2016) *University of Akron Press Managed*, Vol 3. No. 2.
- BAN, Pamela ; PARK, Ju Yeon ; YOU, Hye Young, « How Are Politicians Informed? Witnesses and Information Provision in Congress », (2021) Center for the Study of American Politics, Yale University, 38 p.
- BATES, Marcia J., « Information behavior », (2017), *Encyclopedia of Library and Information Sciences*, 4e éd.
- BAXTER, Graeme; MARCELLA, Rita ; ORTON, Robert, « An observational study of information seeking behaviour of Members of Parliament in the United Kingdom », (2000), School of Information and Media – *ASLIB proceedings* 52(6).
- BÉCHARD, Benoît, « Senior Civil servants in Québec and strategic information transmission: A game theory-driven approach », *Canadian Public Administration*, (2020), 63(1) pp. 93-116.
- BEESLEY, Celeste; HAWKINS, Darren; MOFFITT, Nicholas, « What leads government officials to use impact evidence? », *Journal of Public Policy*, 2021, Vol 42(1).
- BEGLEY, Philip; BOCHEL, Catherine; BOCHEL, Hugh; DEFTY, Andrew; GORDON, Jan; HINAKINEN, Kaisa; KISBY, Ben; McKAY, Steve; STRANGE, Gerard, “Evidence-informed or value-based? exploring the scrutiny of legislation in the UK Parliament”, *Journal of Legislative Studies*, 2019, Vol. 25(1), p. 1–20.
- BIBLIOTHÈQUE DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Analyse du questionnaire sur l’utilisation de l’ARGUS et des autres sources d’information sur l’actualité », (2015) Bibliothèque de l’Assemblée nationale du Québec.
- BIBLIOTHÈQUE DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Questionnaire sur l’utilisation de l’ARGUS et des autres sources d’information sur l’actualité », (2015) Bibliothèque de l’Assemblée nationale du Québec.
- BOURLIAGUET, Bruno, « Le conseil scientifique à la Maison-Blanche : acteurs, fonctions, pouvoirs », Les presses de l’Université Laval, 2016, Thèse de doctorat.

- BURNETT, Gary et JAEGER, Paul. T., « Small worlds, lifeworlds, and information: the ramifications of the information behaviour of social groups in public policy and the public sphere », (2008), *Information Research*, 13(2).
- BURNETT, Gary, JAEGER, Paul T., THOMPSON, Kim, « Normative Behavior and Information: The Social Aspects of Information Access », (2008), *Florida State University Library – Faculty Publications*.
- BRAVO, Rosa Borge et DEL VALLE, Marc Esteve, « Leaders or Brokers ? Potential Influencers in Online Parliamentary Networks », (2017), *Policy and Internet*, p. 10.
- CAIRNEY, Paul et OLIVER, Kathryn, « Evidence-based policymaking is not like evidence-based medicine, so how far should you go to bridge the divide between evidence and policy », (2017), *Health Research Policy and Systems*, 15:35.
- CHARRON, Jean; DARISSE, Cyntia, « Les parlementaires, de très grands consommateurs d'information », (2011) *Bulletin de l'Amicale*, Vol. 12(1), p. 58–60.
- CHATMAN, Elfreda, « The Impoverished Life – World of Outsiders », (1992) *School of information and Library Science*, University of North Carolina at Chapel Hill.
- CHATMAN, Elfreda et PENDLETON, Victoria, « Small World Lives : Implications for the Public Library », (1998), *School of Information and Library Sciences*, Univeristy of North Carolina.
- CORMIER, Roland ; RENNIE, Michael David; TUPPER DE KERCKHOVE, Derrick, « Censoring government scientists and the role of consensus in science advice », (2015), *EMBO Reports*, Vol 16(3), p. 263-266.
- COOPER, Adam CG, « Exploring the scope of science advice: social sciences in the UK government », (2016), *Palgrave Communications*, 2, 16044
- CROWLEY, D. Max; LONG, Elizabeth C.; SCOTT, Taylor, « Lawmakers' use of scientific evidence can be improved » (2021), *PNAS*, 118(9).
- DAVIS, Pryce R. et RUSS, Rosemary S., « Dynamic framing in the communication of scientific research: Texts and interactions », (2015), *Journal of Research in Science Teaching*, Volume 52(2), p. 221-252.
- DONNER, Simon D; KOTCHER, John ; WYNES, Seth, « Can citizen pressure influence politicians' communication about climate change? Results from a field experiment », (2021), *Climatic Change*, 168, 6.
- ERIKSON, Josefina; JOSEFSSON, Cecilia, « Does Higher Education Matter for MPs in their Parliamentary Work? Evidence from the Swedish Parliament », (2019), *Representation*, Vol. 55(1), p. 65–80.
- FOREST, Patrick ; HICKEY, Gordon M. ; KEENAN, Rodney J. ; LALOR, Briony M. SANDALL, Jean M., « Managing the environmental science–policy nexus in government: Perspectives from public servants in Canada and Australia », (2013), *Science and public policy*, Vol. 40(4).

- GALTRUD Åse Garten ; Katriina BYSTRÖM, « Information-rich, but time-poor: Exploring members of parliament's approaches to information by Chatman's "small-world" conception », (2020), *Journal of Documentation*, Vol 76 No. 2, p. 409-423.
- GLUCKMAN, Peter, « Policy: The art of science advice to government », *Nature*, 12 mars 2014, 507, p. 163-165.
- GRONDIN, Jonathan, « L'expertise économique dans le débat parlementaire », (2017) Montréal : Université de Montréal, Mémoire de maîtrise, 88 p.
- HARDY, Vincent, « From the Knowledge Economy to the Knowledge Government: Members of Parliament and Policy Networks in Canada », (2013), *Ottawa: House of Commons, Parliamentary Internship Programme*, 28 p.
- HUTCHINGS, Jeffrey A.; STENSETH, Nils Christian, « Communication of Science Advice to Government », (2016), *Trends in Ecology and Evolution*, Vol 31(1) p. 7-11.
- JEWELL, Christopher J.; BERO, Lisa; « Developing Good Taste in Evidence - Facilitators and Hindrances to Evidence-Informed Health Policymaking in State Government », (2008), *Milbank Q*, 86(2), p. 177-208.
- KAHAN, Dan M.; LANDRUM, Asheley ; CARPENTER, Katie ; HALL JAMIESON, Kathleen, « Science Curiosity and Political Information Processing », (2017), *Political Psychology*, 38(1), 179-199.
- KENNY, Caroline; WASHBOURNE, Carla-Leanne ; TYLER, Chris ; BLACKSTOCK, Jason P., « Legislative science advice in Europe: the case for international comparative research », (2017), *Palgrave communication*.
- KING, Anthony, « Science, politics and policymaking », (2016) *EMBO Rep*, 17(11), p. 1510-1512.
- KNOTT, J. et WILDAVSKY, A., « If Dissemination Is the Solution, What is the Problem? », (1980), *Knowledge: Creation, Diffusion, Utilization*, 1(4), pp. 537-578
- LEDGERWOOD, Emmeline, « Armed with the necessary background of knowledge: the evolution of MPs' capacity to scrutinise and understand science during the 20th century », (2019), *Oxfordshire : Wroxton College*, 11 p.
- MEES, C. E., « The production of scientific knowledge », (1917), *Science*, Vol. 46 (1196), p.519-28.
- MEHRA, Bharat, « Elfreda Annmary Chatman in the 21st Century: At the intersection of Critical Theory and Social Justice Imperatives », (2021), *Journal of Critical Library and Information Studies* 3.
- ONG, Rodrigo Angelo C.; VALLEJO JR, Benjamin M., « Policy responses and government science advice for the COVID 19 pandemic in the Philippines: January to April 2020 », (2020), *Progress in Disaster Science*, Volume 7.
- OUIMET, Mathieu « Use of Research Evidence in Legislatures: A Systematic Review », (2022), [Accès prépublication], Université Laval.

- Pappi, F. U. et HENNING, C., « Policy Networks: More than a Metaphor? » (1998), *Journal of Theoretical Politics*, 10(4), pp. 553-575.
- RILEY, Franklin; ALLEN, David K. ; WILSON, Thomas Daniel, « When politicians and the experts collide: Organization and the creation of information spheres », (2020), *The Journal of the Association for Information Science and Technology*.
- ROVELLI, Carlo, « Politics should listen to science, not hide behind it », (2021) *Nature Materials* 20, p. 272.
- SCHEUFELE, Dietram, « Science communication as political communication », (2014), *PNAS*.
- VAN DEN HOVE, Sybille, « A rationale for science-policy interfaces », (2007), *Futures*, 39, p. 807-826.
- WALGRAVE, Stefan ; DEJAEGHERE, Yves, « Surviving Information Overload: How Elite Politicians Select Information », (2017), *Governance: An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*, Vol. 30 No. 2, p. 229-244.
- ZELIZER, Adam, « How Responsive Are Legislators to Policy Information? Evidence from a Field Experiment in a State Legislature », (2018), *Legislative Studies Quarterly*, 43(4).
- ZELIZER, Adam, « The Myth of Academics' Non-interference in legislatures », (2022), *Political Studies Review*, 20(2), 228-235.
- ZHU, Ming et LIAO, Xizhu, « Chatman's theory of life in the round applied to the information seeking of small populations of ethnic minorities in China », (2020) *Information Research*, 25(3).

## Monographies

- Jones, Bryan et T. Thomas, « Bounded Rationality and Public Policy Decision-Making » (2012) dans *Routledge Handbook of Public Policy*, pp. 273–286. London: Routledge.
- Levitan, Dave, *Not A Scientist: How Politicians Mistake, Misrepresent and Utterly Mangle Science*, (2017), London: W.W. Norton & Company, 256 p.
- Papon, Pierre, *La démocratie a-t-elle besoin de la science ?*, (2020), CNRS Éditions, p. 163-294.
- Rine, Nils ; Victor, Jennifer Nicoll et Cho, Wendy Tam, « Legislative Networks », (2016), dans *The Oxford Handbook of Political Networks*.
- Taylor, R.S., “Information use environments”, (1991), dans Dervin, B. et Voigt, M.J., *Progress in Communication Sciences*, Vol. 10, Ablex, Norwood, NJ, pp. s.217-255.
- Turner, Chris, *Science, on coupe ! Chercheurs muselés et aveuglement volontaire : bienvenue au Canada de Stephen Harper*, (2013), Les Éditions Boréal, p. 77-183.

## Articles de journaux

- Brunet, M. (2022, 15 janvier). *Abandonnons le projet du troisième lien*. La Presse+. [https://plus.lapresse.ca/screens/0067d092-cd36-4589-96b6-8a68204bf742|\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/0067d092-cd36-4589-96b6-8a68204bf742|_0.html).
- Chouinard, É. (2023, 4 mai). *Études sur un 3e lien de transport collectif : la CAQ accusée de mentir*. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1977027/tunnel-ministre-troisieme-mensonge-bonnardel>.
- Gerbet, T. (2023, 23 février). *Garderies : 39 000 enfants sont exclus de la « liste d'attente » de Québec*. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1958390/liste-attente-garderies-cpe-enfants-suzanne-roy-quebec>.
- L'alliance des chambres de commerce de Chaudière-Appalaches. (2023, 27 avril). *Abandon du volet autoroutier du 3e lien : c'est un abus de confiance*. Le Journal de Montréal. <https://www.journaldemontreal.com/2023/04/27/abandon-du-volet-autoroutier-du-3e-lien-cest-un-abus-de-confiance>.
- Martin, S. (2018, 19 juillet). *Le troisième lien ne réglera rien*. Le Journal de Québec. <https://www.journaldequebec.com/2017/05/01/le-troisieme-lien-ne-reglera-rien>
- Martin, S. (2023, 3 mai). *La saga du 3e lien laisse des traces : le pire sondage de la CAQ en 4 ans*. Le Journal de Québec. <https://www.journaldequebec.com/2023/05/03/sondage-premier-avertissement-pour-la-caq#:~:text=Un%20sondage%20Léger-TVA%20Nouvelles,,%20contre%2040%20%20en%20février>.
- Pontbriand, M. M. (2023, 5 avril). *3e lien : le gouvernement Legault a en main les études à jour*. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1968955/etudes-3e-lien-legault-guilbault>.
- Vandersmissen, M.-H. (2018, 13 décembre). *La théorie du trafic induit, ou l'argument massue contre un troisième lien*. Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/medium-large/segments/entrevue/98756/trafic-induit-augmentation-offre-transport-utilisation-vandersmissen>.

## Articles Web

- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, « Les fonctions du député », (2023), consulté en ligne : <https://www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/fonction-depute/index.html>.
- DIRWIMMER, Julie et QUIRION, Rémi, « La science, un prérequis essentiel à l'exercice démocratique », (2023) *Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*, consulté en ligne :

<https://premierelecture.bibliotheque.assnat.qc.ca/2023/03/01/la-science-un-prerequis-essentiel-a-lexercice-democratique/>.

- ROSEN, Julia « Help to shape policy with your science », *Nature*, 28 août 2018, consulté en ligne: <https://www.nature.com/articles/d41586-018-06038-4>.
- SCARFUTO, Jessica, « Want to get a politician to listen to science? Here's some advice», *Science*, 17 février 2019, consulté en ligne : <https://www.science.org/content/article/want-get-politician-listen-science-here-s-some-advice>.
- Sénat (France), « Étude de législation comparée n° 286 - décembre 2018 - Recueil des notes de synthèse de juillet à octobre 2018 », consulté en ligne : <https://www.senat.fr/lc/lc286/lc2865.html>.

### Rapports gouvernementaux et privés

- BERNIER, Nicolas et PELLETIER, Guillaume, « L'utilisation de l'information scientifique par les décideurs publics au sein d'une société démocratique : enjeux éthiques », Commission de l'éthique en science et en technologie, 25 avril 2022.
- GIRLING, Kimberly ; GIBBS Katie, « An analysis of information gathering and use by Canadian parliamentarians », (2019) Evidence for Democracy.
- Global partners – Governance, « Information and expertise for parliaments – Guide to Parliaments », paper 7, consulté en ligne : <https://gpgovernance.net/publications/guide-to-parliaments-paper-7-information-and-expertise-for-parliaments/>.
- The Royal Society of London. (1985). The public understanding of science.